

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

ESSAI DE 3<sup>E</sup> CYCLE PRÉSENTÉ À  
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DU DOCTORAT EN PSYCHOLOGIE  
(PROFIL INTERVENTION)

PAR  
ANNE JULIE LAPERRIÈRE

LES FAUSSES CONFESSIONS DANS LES INTERROGATOIRES POLICIERS

AVRIL 2014

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

## UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

**Cet essai de 3<sup>e</sup> cycle a été dirigé par :**

---

Michel Alain, Ph.D., directeur de recherche

Université du Québec à Trois-Rivières

**Jury d'évaluation de l'essai :**

---

Michel Alain, Ph.D.

Université du Québec à Trois-Rivières

---

Paule Miquelon, Ph.D.

Université du Québec à Trois-Rivières

---

Carol Turgeon, M.A.

Centre jeunesse de la Mauricie et du  
Centre-du-Québec

## Sommaire

Les fausses confessions dans les interrogatoires policiers constituent une problématique importante. Une fausse confession consiste en l'aveu de culpabilité d'un suspect n'ayant toutefois pas commis le crime pour lequel il est accusé. La littérature sur le sujet a démontré que les cas reconnus de fausses confessions ne constituent en réalité que la pointe de l'iceberg et que les techniques d'interrogatoires coercitives mettraient la liberté de plusieurs innocents en péril. Cet essai constitue une critique de la littérature dont l'objectif est de comparer la technique d'interrogatoire Reid, utilisée au Canada et aux États-Unis, souvent qualifiée de coercitive, à la technique émergente PEACE créée en Grande-Bretagne qui fait suite à la réforme des pratiques d'interrogatoires qui avait été demandée par la Commission royale des procédures criminelles. Il sera démontré que la technique Reid comporte beaucoup plus de risques de faire émerger de fausses confessions comparativement à la technique PEACE. Cette dernière propose des pratiques beaucoup plus sécuritaires, mais tout de même efficaces pour obtenir de vraies confessions. Des recommandations sont également proposées afin d'arriver à une réforme des techniques nord-américaines pour protéger les populations vulnérables et s'assurer que seul les réels criminels se retrouvent derrière les barreaux.

## Table des matières

Sommaire .....	iii
Liste des tableaux.....	vii
Liste des figures .....	viii
Remerciements.....	ix
Introduction.....	1
Contexte théorique .....	7
Les types de fausses confessions .....	8
Fausses confessions volontaires.....	8
Fausses confessions par acquiescement.....	9
Fausses confessions internalisées .....	10
Fausses confessions avec violence.....	12
Facteurs de risque personnels .....	14
La personnalité.....	15
L'âge.....	16
Retard mental .....	17
Les troubles mentaux .....	18
La technique d'interrogatoire policière américaine .....	19
La technique Reid .....	19
Pré-interrogatoire .....	20
Interrogatoire.....	23

Isolation .....	23
La confrontation.....	24
La minimisation .....	25
Étape 1 .....	27
Étape 2 .....	27
Étape 3 .....	28
Étape 4 .....	28
Étape 5 .....	29
Étape 6 .....	29
Étape 7 .....	29
Étape 8 .....	30
Étape 9 .....	30
L'efficacité .....	31
Les risques .....	35
L'impact de la technique Reid sur les populations vulnérables.....	36
Les risques liés à des facteurs situationnels de la technique Reid .....	37
La détection de la vérité et du mensonge.....	39
La technique Reid et les fausses confessions internalisées.....	41
Les fausses confessions et le jury .....	43
La technique d'interrogatoire policière britannique.....	49
La technique PEACE .....	49
Historique.....	49

L'interrogatoire .....	51
L'efficacité .....	53
Les risques .....	64
Discussion .....	68
Recommandations pour les techniques d'interrogatoires nord-américaines.....	74
Conclusion .....	83
Références .....	87

## Liste des tableaux

### Tableau

- 1 Pourcentage de vraies et de fausses confessions et le niveau diagnostique associé au type d'interrogatoire.....57
- 2 Synthèse statistique de l'efficacité du modèle PEACE en fonction du niveau de compétence des enquêteurs relativement aux résultats de l'interrogatoire .....61



## Liste des figures

### Figure

1. Niveau de performance des enquêteurs relativement à la complétion ou non de l'entraînement au modèle PEACE (Walsh & Milne, 2008).....63

## Remerciements

L'écriture de ces quelques paragraphes constitue le point final de plusieurs années de dur labeur. Certaines périodes ont été plus difficiles que d'autres, et c'est lorsque la motivation était au point le plus bas que des gens significatifs ont fait la différence pour me permettre d'achever ce travail et pouvoir aspirer à pratiquer la profession de psychologue que je convoite depuis déjà sept ans.

Tout d'abord, j'aimerais remercier mon directeur, monsieur Michel Alain, pour son efficacité, ses réponses toujours rapides et son support dans l'accomplissement de cet essai. J'aimerais également le remercier d'avoir accepté de poursuivre la direction de mon essai malgré sa retraite. En espérant que vous puissiez maintenant en profiter en toute liberté! Merci également à madame Paule Miquelon pour sa participation dans la correction de mon essai.

Merci à Carol Turgeon d'avoir été aussi inspirant et d'avoir marqué à jamais mon parcours professionnel! J'espère pouvoir continuer à marcher dans tes traces et faire une différence auprès de jeunes, comme tu as pu le faire auprès de moi!

J'aimerais également saluer le constant appui de ma famille pendant cette « épreuve » que constitue la rédaction. Merci maman de m'avoir encouragée lorsque je n'arrivais pas à voir la fin, de m'avoir réconfortée lors des tornades d'émotions et surtout merci pour tes petits plats réconfortants qui m'ont permis de trouver l'énergie

pour en venir enfin à bout. Merci papa d'avoir cru que j'y arriverais, même si mon profil du secondaire ne laissait pas présumer la poursuite de mes études jusqu'à un 3<sup>e</sup> cycle universitaire.

Enfin, un merci très spécial à mes amis et collègues. Votre présence au quotidien dans ma vie m'a certes causé certains moments de procrastination, mais surtout des moments de bonheur, de rire et d'amour. Merci d'être demeurés présents pour moi, et ce, peu importe mon humeur. Vous avez tous à votre façon fait une différence dans ma vie et aidez à me définir comme personne et devenir la grande fille comblée que je suis aujourd'hui!

## **Introduction**

En avril 1989, une jeune femme d'affaires de New York qui faisait son jogging dans Central Park a été battue, violée et laissée pour morte (Sullivan, 1992). Soixante-douze heures après l'incident, cinq jeunes hommes hispano-afro-américains, âgés entre 14 et 16 ans, ont été ciblés comme principaux suspects dans cette affaire (Sullivan, 1992). À la suite d'un interrogatoire convaincant de 28 heures, les cinq jeunes ont avoué leur culpabilité en donnant des détails troublants sur les actes posés. Les confessions enregistrées sur vidéo constituaient l'unique preuve de la culpabilité des adolescents et furent suffisantes pour les incarcérer pour plusieurs années. Treize ans plus tard, Matias Reyes, un meurtrier et déviant sexuel qui purgeait une peine pour une série de viols dans l'état de New York, avoua sa culpabilité. L'analyse de son ADN fut concordante (Drizin & Leo, 2004). Qu'est-ce qui peut pousser cinq innocents à se déclarer coupables et fournir des détails pour un geste qu'ils n'ont jamais commis?

L'interrogatoire étant considéré comme une phase importante des enquêtes policières, il s'avère primordial qu'il soit conduit de façon efficace, productive et éthique. Des erreurs judiciaires telles que le cas de Central Park ont amené les médias à porter une attention particulière à la dangerosité des techniques utilisées en interrogatoire.

L'exploration de la littérature des fausses confessions démontre que ce phénomène est défini par un aveu de culpabilité suivi d'une description détaillée du pourquoi et du comment un crime a été perpétré par un individu n'ayant pas commis ledit crime (Leo, 2009). Les fausses confessions ne sont pas la conséquence d'une cause unique. En effet, les fausses confessions induites par les interrogatoires policiers sont le résultat de multiples procédures d'influence, de persuasion et impliquant souvent de la coercition psychologique (Zimbardo, 1971). Certaines stratégies employées lors des interrogatoires sont susceptibles de provoquer de fausses confessions. Par contre, certaines différences individuelles telles que la personnalité et le niveau de soumission face à l'autorité peuvent aussi augmenter la possibilité qu'un suspect s'avoue coupable d'un crime qu'il n'a pas commis (Leo, 2009).

Les fausses confessions constituent une problématique aberrante. En effet, malgré la croyance populaire que personne ne s'avouerait coupable d'un crime qu'il n'a pas commis, dans 20 à 25 % des disculpations à la suite d'un test d'ADN, les individus innocentés avaient fait une fausse confession (Kassin, 2008). En effet, l'ampleur de ce phénomène a vu le jour en 1989 lorsque Gary Dotson fut le premier individu qui, suite à une fausse inculpation, a été déclaré innocent. Cela a été rendu possible grâce à l'émergence de la nouvelle science de l'analyse d'ADN (Garrett, 2008). Garrett (2008) évoquait que depuis 1989, deux cents individus ont aussi été exonérés grâce à une analyse d'ADN post inculpation ayant permis de les faire sortir de prison et également éviter à certains la peine de mort. D'autre part, White (2003) relève que le pourcentage

d'individus innocentés suite à une fausse confession serait beaucoup plus important dans les cas d'accusations d'homicides volontaires.

Par ailleurs, Drizin et Leo (2004) ont récemment examiné le plus grand échantillon américain de fausses confessions ayant été exonérées qui, malgré qu'il soit composé de 125 cas de figure, ne constitue en réalité, selon les auteurs, qu'une infime partie de l'iceberg. Les rares cas de fausses confessions dont il est question ont été découverts suite à une analyse d'ADN ou aux aveux du coupable réel. Cet échantillon n'est donc qu'un mince aperçu de la réalité, car ces 125 cas excluent toutes les fausses confessions qui n'ont pas résulté en une inculpation, celles des innocents purgeant actuellement des sentences pour des crimes qu'ils n'ont pas commis, les crimes où il n'y a aucune trace d'ADN à tester, les fausses confessions ayant été faites pour des crimes moins sérieux ne pouvant être portés en appel et celles émises dans des causes qui contiennent des informations confidentielles telles que les procès pour mineurs (Leo, 2009). Le phénomène des fausses confessions représente donc une problématique beaucoup plus grande que ce qu'il laisse entrevoir en raison de l'impossibilité de mesurer l'ensemble de sa prévalence.

Finalement, selon des recherches de sciences sociales sur les fausses inculpations, il existe quatre façons de prouver qu'une confession est fausse. Premièrement, quand il peut être établi objectivement que le crime n'a pas réellement eu lieu (par exemple, la présumée victime d'un meurtre est retrouvée vivante). Deuxièmement, quand il peut être

objectivement établi que le présumé coupable n'a pas commis le crime, car il lui aurait été physiquement impossible de le faire (par exemple, il était dans un endroit différent au moment du crime). Troisièmement, quand le réel coupable d'un crime est identifié et que sa culpabilité peut être prouvée objectivement. Quatrièmement, lorsqu'une preuve scientifique telle qu'une analyse de l'ADN prouve l'innocence du confesseur. Somme toute, les fausses confessions sont l'une des sources d'erreurs les plus importantes dans le système légal américain et probablement canadien également, quoique les recherches soient surtout américaines. De plus, celles-ci demeurent l'une des fausses preuves les plus préjudiciables, ayant comme conséquences des condamnations injustifiées (Leo, 2009).

L'objectif de cet essai sera de déterminer, à l'aide d'une recension de la littérature, l'impact des techniques d'interrogatoires policières sur l'émergence des fausses confessions. Il s'avère essentiel de connaître plus en profondeur le déroulement en salle d'interrogatoire pour ainsi cerner les effets des tactiques policières sur les suspects et essayer de déterminer les modifications à apporter. Pour ce faire, le phénomène des fausses confessions sera détaillé en fonction des quatre sous-types de cette problématique ainsi que des facteurs de risque qui y sont associés. Ensuite, une description de la technique REID utilisée au Canada et aux États-Unis, reconnue pour son caractère coercitif, sera présentée en y incluant une section sur son efficacité et les risques associés. Par ailleurs, la technique PEACE, qui est une technique relativement nouvelle d'interrogatoire utilisée en Grande-Bretagne tentant de pallier à la



problématique des fausses confessions, sera décrite avec son efficacité et les risques qu'elle présente. Finalement, la section Discussion permettra de comparer les deux techniques pour tenter de déterminer s'il peut y avoir une différence significative sur l'émergence des fausses confessions entre les techniques Reid et PEACE. Des recommandations seront finalement faites en vue d'améliorer les techniques d'interrogatoires utilisées actuellement au Canada et aux États-Unis.

## **Contexte théorique**

## **Les types de fausses confessions**

La présente section exposera quelles influences les facteurs internes, mais aussi externes à l'individu, peuvent avoir sur l'émergence de fausses confessions. Il sera aussi démontré qu'il existe des variations parmi les raisons pouvant inciter un innocent à se déclarer responsable d'un crime qu'il n'a pas commis. Ces différents cas de figure seront regroupés en quatre catégories, soit les fausses confessions volontaires, émises par acquiescement, internalisées et avec violence.

### **Fausse confession volontaire**

Dans certains cas, des innocents confessent des crimes qu'ils n'ont pas commis sans avoir subi de pressions externes. Un des cas célèbres illustrant ce fait est celui de l'enlèvement du bébé de Charles Lindbergh en 1932. À l'époque, plus de 200 personnes s'étaient faussement incriminées pour ce crime. Plusieurs raisons peuvent expliquer les motifs d'une fausse confession volontaire. Selon Kassin et Gudjonsson (2004), un tel comportement pourrait être motivé par un désir pathologique de notoriété, un besoin conscient ou inconscient de se punir et acquérir une forme de rédemption. Cette forme de châtement provient d'un désir d'éliminer des sentiments de culpabilité intériorisés suite à des actes commis dans le passé. Une maladie mentale importante telle qu'une psychose pourrait aussi expliquer qu'un individu se dissocie et n'arrive plus à différencier le fantasme de la réalité en avouant un crime qu'il n'aurait pas commis.

Finalement, dans certains cas, plus fréquemment lorsque des mineurs sont interrogés, des propos incriminants pourraient être faits par ces individus, en vue d'aider ou de protéger un membre de la famille ou un ami (Kassin & Gudjonsson, 2004). Ces cas de figure ne constituent qu'un échantillon des raisons pouvant motiver une fausse confession volontaire s'expliquant par une cause externe à la pression policière.

### **Fausse confession par acquiescement**

Le second type de fausses confessions fut identifié par Kassin et Wrightsman (1985) comme une forme d'acquiescement induite par la pression policière. Certaines techniques d'interrogatoires sont élaborées pour amener les individus questionnés à avouer. Par contre, ces techniques auront parfois comme conséquence d'entraîner des suspects non coupables à faire de faux aveux. Selon Kassin et Gudjonsson (2004), un innocent qui acquiescerait à un verdict de culpabilité pourrait le faire pour se sauver d'une situation aversive, éviter de subir des conséquences négatives, souvent explicitées par l'interrogateur, ou pour finalement mériter une récompense promise de façon plus ou moins explicite. Le concept général de ce type de confession est basé sur la perception biaisée que se fait un innocent des bénéfices que peut entraîner une confession. Cet individu non coupable en vient à croire que les bénéfices à court terme d'un aveu supplanteraient ses conséquences futures à plus long terme.

De plus, Kassin et Gudjonsson (2004) décrivent différents incitatifs pouvant pousser un individu à se déclarer coupable d'un crime. Les différents désirs tels que dormir,

manger, faire un appel téléphonique, fumer une cigarette ou échapper à l'anxiété provoquée par un isolement prolongé sont tous des besoins à court terme qui peuvent prédominer sur l'importance de clamer son innocence.

### **Fausse confessions internalisées**

Le troisième type de fausses confessions est celui dont la prévalence est la plus faible. Pour qu'une fausse confession soit internalisée, celle-ci doit être induite par des techniques de suggestibilité qui influenceront des suspects vulnérables, épuisés, anxieux ou confus. Ceux-ci en viendront non seulement à admettre un crime, mais arriver particulièrement à croire qu'ils ont réellement commis le crime dont ils sont accusés (Kassin & Gudjonsson, 2004). Ce type de fausses confessions serait fortement lié à un phénomène nommé « syndrome de perte de confiance de la mémoire ». Le suspect développerait un profond manque de confiance en ses capacités de mémorisation, le rendant très vulnérable à toutes formes d'influences et suggestions du monde extérieur (Gudjonsson & MacKeith, 1982). Il en viendrait donc à modifier certaines certitudes sur les gestes qu'il aurait pu poser et possiblement voir émerger des faux souvenirs qui viendraient appuyer ses nouvelles convictions (Kassin, 2007a)

Par ailleurs, Henkel et Coffman (2004) ajoutent que le processus de distorsion de la réalité que crée l'interrogatoire policier constitue un point d'ancrage pour l'émergence de fausses confessions internalisées. Un cas de figure très documenté est celui de Paul Ingram qui fut accusé du viol et du meurtre de sa fille ainsi que de rites sataniques sur

des nouveau-nés. Après deux douzaines d'interrogatoires qui ont duré pendant une période de cinq mois, Ingram a été détenu, hypnotisé et des détails graphiques du crime lui ont été présentés. Il lui fut ensuite expliqué par un psychologue des forces policières qu'il est typique pour les agresseurs sexuels de réprimer leurs crimes. Suite à ces événements, Ingram se serait éventuellement « souvenu » de ses crimes et aurait plaidé coupable, ce qui lui a valu de passer 20 ans en prison jusqu'à ce qu'il soit relâché en 2003.

Par ailleurs, Kassin et Kiechel (1996) ont élaboré un protocole expérimental pour vérifier l'hypothèse selon laquelle la présentation des fausses évidences à des suspects qui sont vulnérables peut les entraîner à avouer avoir commis un geste prohibé, en prendre l'entière responsabilité et même en venir à inventer des détails qui soutiennent leur croyance erronée. En effet, cette hypothèse fait sens avec les données concernant l'émergence de fausses confessions internalisées. Celles-ci seraient en effet accentuées par deux facteurs, soit lorsque la mémoire du suspect est placée dans une position vulnérable à la manipulation et lors de la présentation de fausses évidences (Kassin, 2007a).

Le paradigme expérimental consiste en une tâche dans laquelle le sujet doit écrire des lettres qui lui sont récitées par un complice de l'expérimentateur. Il est explicitement demandé au sujet de ne jamais appuyer sur la touche « ALT », puisque ceci aurait comme conséquence d'effacer toutes les données de l'étude. En cours

d'expérimentation, l'ordinateur est programmé pour simuler une panne informatique. Suite à cet événement, l'expérimentateur accuse le sujet d'avoir provoqué la panne (ce qui fait lieu du crime). L'interrogatoire est alors amorcé.

Dans l'étude de Kassin et Kiechel (1996), les résultats globaux sont les suivants : 69 % des participants ont fait une confession écrite, 28 % ont internalisé le geste posé en venant à croire que c'était réellement arrivé et 9 % ont donné des détails supplémentaires qui venaient supporter leur croyance. De plus, les résultats indiquent que dans des conditions où la vulnérabilité du sujet était manipulée en augmentant le rythme de la tâche et où une fausse évidence était présentée, soit le témoignage du complice de l'expérimentation, les résultats sont bien supérieurs. En effet, dans de telles conditions, 100 % des participants ont fait une confession écrite, 65 % ont internalisé le geste posé en venant à croire que c'était réellement arrivé et 35 % ont donné des détails supplémentaires qui venaient supporter leur croyance. Les auteurs concluent que leurs résultats vont dans le sens de leur hypothèse initiale, soit que le risque de produire de fausses confessions augmente en fonction de la vulnérabilité personnelle des suspects et la présentation de fausses évidences. Une pratique pourtant courante dans les interrogatoires policiers et approuvée à la Cour.

### **Fausses confessions avec violence**

Les techniques d'interrogatoires et les lois entourant ces pratiques varient considérablement. Certains pays laissent beaucoup de liberté aux policiers tandis que

d'autres obligent les agents à adhérer à des procédures strictes concernant le traitement des suspects d'actes criminels. (Leo, Costanzo, & Shaked-Schroer, 2009). À travers le monde, la torture physique est utilisée comme méthode pour extirper de l'information à des suspects. Il est d'ailleurs difficile d'avoir accès à des données fiables concernant les interrogatoires et confessions dans plusieurs pays du monde. Cela est d'autant plus vrai dans les lieux qui ne sont pas gouvernés de façon démocratique (Conroy, 2000, cité dans Leo et al., 2009).

Dans les dernières décennies, des pays tels que la Russie, la Chine et le Japon ont réformé certaines de leurs techniques d'interrogatoires. Malgré certaines modifications, plusieurs pays font toujours usage de violence dans leurs interrogatoires pour arriver à leur fin. Le cas du chinois She Xianglin explicite bien le type de pratiques policières qui étaient exercées avant le début de la réforme de 1996. Cette dernière visait d'ailleurs à augmenter les droits légaux des accusés. She Xianglin a été emprisonné pour le présumé meurtre de sa conjointe en raison de fausses confessions obtenues sous le joug de la torture. Ce n'est qu'onze ans plus tard, lorsque sa femme est retrouvée vivante, qu'il a été reconnu que She Xianglin avait été victime de brutalité policière (Sterling, 2005, cité dans Leo et al., 2009).

Dans ces pays où l'usage de la violence est pratique courante pour obtenir des confessions, les réformes se font très graduellement. Au Mexique par exemple, des groupes de défense des droits humains rapportaient l'usage de la menace, de la torture



physique, de la brûlure de la peau, de la suffocation envers les suspects pour obtenir leur confession (Leo et al., 2009). Pour tenter de remédier à la situation, la loi a été changée en 1991 pour interdire l'usage de la torture dans le but d'obtenir des confessions et empêcher que les aveux qui pourraient être obtenus de cette façon ne soient pas admissibles à la Cour. Malgré cette tentative, l'usage de la torture n'a pas diminué lors des interrogatoires au Mexique et les confessions continuèrent à être la preuve principale dans la plupart des cas (US Department of State, 2005b, cité dans Leo et al., 2009). Ce n'est que plusieurs années plus tard que des changements dans la loi donneront le droit aux accusés de consulter un avocat et obligeront de présenter une preuve complémentaire à la confession pour mener à une condamnation. Malgré tout, la police a toujours des droits importants relativement aux suspects tels que la possibilité de maintenir en détention les suspects de crimes évalués comme « sérieux » avant leur procès. Cela a pour conséquence que 40 % des prisonniers au Mexique sont des individus en attente de leur procès, et ce, même s'ils ne représentent que peu ou pas de danger (Human Rights Watch, 2006, cité dans Leo et al., 2009).

La prochaine section déterminera les principaux facteurs de risque individuels qui pourraient inciter à émettre une fausse confession.

### **Facteurs de risque personnels**

La façon dont un suspect réagit aux pressions externes en salle d'interrogatoire est très variable en fonction de multiples facteurs internes à l'individu. La prochaine section

déterminera les principaux facteurs de risque individuels qui pourraient inciter à émettre une fausse confession.

### **La personnalité**

Selon Leo et ses collaborateurs (2009), la soumission et la suggestibilité seraient deux traits de personnalité qui augmenteraient le risque chez les suspects d'émettre une fausse confession. Il a été démontré que certains individus ont une tendance naturelle à se soumettre dans divers contextes sociaux. Selon Gudjonsson (1989), cette tendance à la soumission est caractérisée par deux composantes, soit un besoin de plaire et de conserver son amour-propre en présence d'autrui et un désir d'éviter la confrontation et les conflits, surtout avec les individus en position d'autorité. Pour évaluer quels individus sont plus susceptibles de se soumettre, Gudjonsson a élaboré sa propre échelle de soumission nommée la *Gudjonsson Compliance Scale* (GCS). Elle consiste en un questionnaire de 20 énoncés vrais ou faux tels que « Je laisse tomber facilement quand je suis sous pression ». Un second outil, le *Gudjonsson Suggestibility Scale* (1984) vient lui aussi vérifier les différences individuelles, mais sur l'aspect de la suggestibilité. Dans ce test, le sujet doit répéter le contenu d'une histoire qui lui est préalablement racontée. Plusieurs questions ayant pour but d'induire une erreur sont posées afin de vérifier la tendance à céder et aller dans le sens des informations erronées qui lui sont présentées. Kassin et Gudjonsson (2004) émettent une règle générale selon laquelle les individus avec une forte tendance à la suggestibilité présenteront souvent une mémoire plus faible, des niveaux plus élevés d'anxiété, une estime de soi plus faible et peu d'assurance.

Une étude de Gudjonsson (1991), évaluant des suspects d'actes criminels, rapporte que les individus qui auraient fait une fausse confession et qui se seraient ensuite rétractés auraient obtenu des scores plus élevés sur l'échelle de suggestibilité que la population générale. Toujours dans la même étude, les individus qui auraient résisté afin de maintenir leur innocence auraient pour leur part présenté des scores beaucoup plus faibles sur cette même échelle. De plus, les traits de personnalité de suggestibilité et de soumission exercent une influence encore plus importante sur le comportement des suspects lorsque ceux-ci sont stressés, affectés par les effets de sevrage d'alcool ou de drogues ou privés de sommeil pour de longues périodes (Blagrove, 1996; Kassin & Gudjonsson, 2004). Ceci est fréquent en interrogatoire puisque l'isolation prolongée est fortement utilisée dans certaines techniques d'interrogatoires policières.

### **L'âge**

L'âge des suspects constitue aussi un facteur de risque important pour les fausses confessions. Les données recensant le nombre de fausses confessions démontrent que le fait d'être à l'âge de l'adolescence et de la préadolescence constitue le plus grand facteur de risque relativement aux fausses confessions (Drizin & Leo, 2004). En effet, dans le plus grand échantillon qui a été étudié jusqu'à présent, sur 125 fausses confessions acquittées, Drizin et Leo ont trouvé que 63 % des faux confesseurs avaient moins de 25 ans. Par ailleurs, différents auteurs ont démontré que les jeunes sont beaucoup plus influençables et ont une forte tendance à se soumettre lorsqu'ils sont sous l'influence d'une figure d'autorité. En effet, il a été démontré que les mineurs ont plus de difficultés

à résister aux pressions interpersonnelles et qu'ainsi, ils auraient tendance à percevoir les interrogatoires coercitifs comme étant intolérables. (Redlich & Appelbaum, 2004). D'autre part, une étude a comparé le niveau de suggestibilité des mineurs devant agir comme témoins avec celui d'adultes. Il a été démontré que les jeunes sont beaucoup plus susceptibles de modifier leurs souvenirs en y intégrant des événements fictifs lorsqu'ils sont exposés de façon répétitive à des faits, exposés à des questions directives, à la pression de pairs ou à toute autre tactique d'influence sociale (Bruck & Ceci, 1999). L'utilisation des techniques précédentes en salle d'interrogatoire peut inciter les jeunes suspects à faire de fausses confessions en raison de leur vulnérabilité à se soumettre à la pression et aux rétroactions négatives des individus en position d'autorité (Kassin & Gudjonsson, 2004).

En fonction de l'âge des suspects, la compréhension de leurs droits ne sera pas nécessairement acquise en globalité. Le droit de garder le silence en est un bon exemple. Grisso (1981) a découvert, en examinant 491 cas du tribunal de la jeunesse, qu'uniquement 9 % des suspects auraient exercé leur droit de garder le silence contre 91 % qui auraient accepté de parler à la police et qui se seraient potentiellement incriminés en confessant ou en niant leur culpabilité.

### **Retard mental**

Tout comme les mineurs, les gens atteints d'un retard mental sont surreprésentés dans les bases de données de fausses confessions. Dans l'échantillon de 125 individus

ayant émis une fausse confession, plus de 22 % des cas souffraient d'un retard mental (Drizin & Leo, 2004). Certains éléments de leur personnalité peuvent expliquer leur vulnérabilité à se soumettre à la pression en interrogatoire. Les individus avec un retard mental ont une plus faible mémoire, une moins bonne capacité d'attention et deviennent plus facilement confus. De plus, ils présentent un besoin élevé d'approbation. Celui-ci se manifeste par une forte tendance à acquiescer aux directives des personnes en position d'autorité (Kassin & Gudjonsson, 2004). Effectivement, il a été démontré que les individus avec un retard mental ont une forte propension à répondre à l'affirmative aux questions qui leur sont dirigées. Ces individus semblent avoir de la difficulté à évaluer la valeur ou la cohérence de leur réponse (Finlay & Lyons, 2002). En effet, ils seront moins susceptibles de comprendre quelles sont les conséquences à long terme d'acquiescer ou de faire une déclaration les incriminant. De plus, il leur est plus difficile de comprendre qu'un enquêteur de police qui semble avoir une attitude amicale est en réalité un adversaire (Cloud et al., 2002, cité dans Leo et al., 2009; Ellis & Luckasson, 1985). Finalement, le niveau de suggestibilité de ces individus, lorsqu'on leur présente des informations erronées, est beaucoup plus élevé que celui de la population générale (Kassin & Gudjonsson, 2004). Ainsi, leur niveau de suggestibilité élevé les rend plus vulnérables en tant que groupe à faire de fausses confessions.

### **Les troubles mentaux**

D'une façon similaire aux individus ayant un retard intellectuel, les gens souffrant de troubles mentaux sont aux prises avec des symptômes psychiatriques les rendant

susceptibles de confondre les vraies des fausses informations. Leurs symptômes incluent une défaillance du contact avec la réalité, des perceptions et croyances déformées et des facultés détériorées limitant la reconnaissance de faits réels de la fiction. De plus, ils ont une prédisposition à se sentir coupables, anxieux, à avoir des perturbations de l'humeur et un manque de contrôle de soi (Kassin & Gudjonsson, 2004).

La prochaine section traitera de la technique d'interrogatoire policière la plus utilisée en Amérique du Nord, soit la technique Reid.

### **La technique d'interrogatoire policière américaine**

#### **La technique Reid**

Dans les années 1930 aux États-Unis, l'utilisation du « troisième-degré » dans les interrogatoires policiers était chose fréquente. Skolnick et Fyfe (1993) définissent le troisième-degré comme étant le fait d'infliger de la douleur physique ou mentale afin d'obtenir une confession ou une déclaration. En 1931, le président Herbert Hoover commanda le plus influent rapport concernant le troisième-degré aux États-Unis. Ce rapport fut élaboré par le comité national sur la mise en application et l'observance des lois, communément appelé le « Wickersham Commission ». Leurs conclusions démontrèrent que l'utilisation de la torture pour obtenir des confessions était largement étendue aux États-Unis.

Fred Inbau et John E. Reid travaillaient alors au laboratoire de police de Chicago pour la détection scientifique de la criminalité. Dans le but de solutionner la problématique du troisième-degré, Inbau et Reid élaborèrent une approche structurée, selon des principes psychologiques acceptables, pour transformer le processus d'interrogatoire policier. Cette technique évolua pour devenir la technique Reid d'interrogatoire en neuf étapes, publiée pour la première fois en 1962. Selon les auteurs de la technique, celle-ci n'utiliserait d'aucune façon la coercition ou l'intimidation en vue d'obtenir la vérité. Avant d'approfondir la technique Reid, nous décrivons dans le prochain paragraphe le pré-interrogatoire qui constitue une étape importante du processus d'interrogatoire.

### **Pré-interrogatoire**

Lors du pré-interrogatoire, les enquêteurs procèdent à une entrevue avec le suspect. Il est question de récolter de l'information pour déterminer à l'aide d'indices verbaux et non verbaux la culpabilité ou l'innocence du suspect. Selon Reid et ses collègues (2004), les enquêteurs, après un bon entraînement, peuvent atteindre un rendement de 85 % pour la détection du mensonge. Toutefois, plus de 200 études réfutent cette conception en concluant que les individus ont des performances à peine plus élevées que le niveau de la chance en détection de la tromperie (Bond & DePaulo, 2006). En effet, plusieurs chercheurs ont étudié la capacité des enquêteurs à détecter la vérité du mensonge en se basant sur l'analyse d'indices comportementaux (DePaulo & Pfeifer, 1986; Ekman & O'Sullivan, 1991; Ekman, O'Sullivan, & Frank, 1999; Elaad, 2003; Garrido, Masip, &

Kerrero, 2004; Hartwig, Granhag, Stromwall, & Vrij, 2004; Kassin, Meissner, & Norwick, 2005; Mann, Vrij, & Bull, 2004; Meissner & Kassin, 2002; Vrij & Graham, 1997; Vrij & Mann, 2001a, 2001b). Le paradigme expérimental le plus souvent utilisé consiste à présenter aux participants des vidéos d'individus racontant de vraies et de fausses histoires. Par la suite, il est demandé aux participants de coter la véracité de chacune des déclarations et d'identifier les indices qui expliquent leur jugement (Vrij, 2000).

Il a été démontré à plusieurs reprises que les enquêteurs de police auraient une performance en détection de la vérité et du mensonge qui ne dépasserait pas le niveau de la chance. Par exemple, l'étude de Garrido et al. (2004) a démontré que le taux de précision des policiers pour détecter la vérité du mensonge lors d'une déclaration sur vidéo était d'approximativement 47 %. D'autre part, Aamodt et Custer (2006) ont examiné les différences individuelles et la détection de la tromperie dans une récente méta-analyse. Ils ont déterminé que le taux de précision de détection de la tromperie pour les policiers (55 %) n'était pas significativement supérieur à celui obtenu par des étudiants (54,2 %). Ils ont ainsi conclu que l'expérience de plusieurs années en tant que policier ne serait pas significativement reliée à un niveau d'exactitude pour discerner la vérité du mensonge.

Plusieurs études concluent à la difficulté d'obtenir un niveau de performance élevé en détection de la vérité et du mensonge. Malgré tout, la technique Reid, approuvée par



Inbau, Reid, Buckley et Jayne (2004), justifie l'utilisation de pratiques coercitives en interrogatoire. En effet, ces auteurs croient toujours qu'il est possible pour les enquêteurs de déterminer si un suspect dit la vérité ou ment dans la phase de pré-interrogatoire.

La technique Reid constitue actuellement la méthode privilégiée dans les enquêtes policières aux États-Unis et au Canada. Elle fait toutefois l'objet de critiques en ce qui a trait à son caractère coercitif et son objectif ultime de briser les défenses des suspects et les forcer à se compromettre. Par contre, Joseph Buckley (2004), président de l'association John E. Reid, s'oppose à ces critiques. Il clama, lors d'une conférence au symposium international sur les interrogatoires policiers, que la technique Reid est sans danger pour les innocents. Il prétend en effet que seuls les coupables atteignent la phase de l'interrogatoire. Cette affirmation constitue un aspect important de la problématique puisque plusieurs études ont réfuté le niveau de précision des enquêteurs en détection de vérité et mensonge. Par ailleurs, la présentation d'une confession émise par un suspect lors d'un procès constitue un des éléments de preuve les plus difficiles à rétracter. Les policiers, les avocats et les juges sont d'avis qu'il est extrêmement inhabituel qu'un innocent confesse un crime qu'il n'a pas commis (Leo & Ofshe, 1998). Les contenus enseignés dans divers manuels pour enquêteurs corroborent les faits précédents en insistant sur l'impossibilité de soutirer de fausses confessions chez des innocents (Inbau et al., 2004). Cet aspect sera élaboré davantage dans la section des risques que présente la technique Reid.

## **Interrogatoire**

Toujours selon Inbau et ses collègues (2004), un suspect est soumis à la période d'interrogatoire uniquement si l'enquêteur a des raisons valables de croire en sa culpabilité. C'est à partir de ce point précis que débute l'interrogatoire, composé de neuf étapes qui seront détaillées plus loin.

Kassin et Gudjonsson (2004) démontrent le caractère coercitif de la technique Reid en la résumant par l'interaction de trois variables : l'isolation, la confrontation et la minimisation. Ces facteurs de risque situationnels sont développés dans la section subséquente.

**Isolation.** Le procédé d'isolation décrit par Inbau et al. (2004) consiste à questionner l'individu dans une petite salle insonorisée et très peu meublée. L'objectif de cette structure particulière est de retirer le suspect de son habitat naturel, l'isolant à la fois de son entourage et de tout environnement familier. Cette procédure est aussi élaborée en vue d'augmenter l'anxiété du suspect tout en le coupant de toutes sources d'informations extérieures. La combinaison de ces facteurs se veut une façon d'inciter le suspect à vouloir s'évader de cette situation (Kassin, 2007b). Pour ajouter à l'inconfort, le suspect devrait être assis sur une chaise dure et sans appuie-bras, les contrôles de lumières et de la température devraient être hors de sa portée. Au cours de l'interrogatoire, l'enquêteur devrait empiéter sur l'espace personnel du suspect, toujours en vue d'augmenter son anxiété. Finalement, la pièce devrait être munie d'une vitre

miroir permettant à d'autres détectives de déceler les signes de stress, de fatigue ou d'abandon.

Des expérimentations en laboratoire ont démontré que la fatigue causée par la privation de sommeil prolongée lors d'interrogatoires pourrait augmenter la suggestibilité et affecter la capacité de prise de décision (Kassin & Gudjonsson, 2004). Ces faits sont confirmés par l'étude de Drizin et Leo en 2004 dans laquelle la durée moyenne des interrogatoires de cas de fausses confessions a été analysée. Selon eux, 34 % de ces interrogatoires durent entre 6 et 12 heures, 39 % sont d'une durée variant entre 12 et 24 heures, pour une moyenne totale de 16,3 heures. Finalement, selon Kassin et Gudjonsson (2004), le processus d'isolation établit un environnement de détention très stressant pour les accusés. Ce problème est exacerbé par la vulnérabilité des individus détenus qui présentent en tant que groupe des faiblesses au niveau du fonctionnement intellectuel et des problèmes de santé mentale (Kassin & Gudjonsson, 2004).

**La confrontation.** L'objectif du processus de confrontation est de présenter à l'accusé d'importants éléments de preuve affirmant sa culpabilité pour ainsi lui envoyer le message que la résistance est inutile. Si l'on se fie aux propos d'Aronson (2003), la recherche a démontré que lorsqu'un individu perçoit un dénouement comme inévitable, ses ressources cognitives et motivationnelles travailleront de concert pour l'inciter à se soumettre et se résigner à celui-ci. Ainsi, dans un processus d'interrogatoire, l'individu

innocent à qui l'on présente des évidences apparemment irréfutables de sa « culpabilité » pourrait se résoudre à émettre une fausse confession. La technique Reid encourage l'interrogateur à interrompre le suspect qui nierait et à réfuter ses alibis. Contrairement à la plupart des pays européens où cela est interdit, utiliser le mensonge et la présentation de fausses évidences pesant contre l'accusé est suggéré aux États-Unis, même fortement recommandé, pour inciter à la confession (Inbau et al., 2004). Indépendamment de la véracité de ces preuves, des empreintes digitales, des échantillons d'ADN, un résultat d'échec au test du polygraphe ou une identification par témoins oculaires peuvent être présentés à un suspect comme des évidences de sa culpabilité.

Par contre, tel qu'illustré par l'étude du crash d'ordinateur de Kassin et Kiechel (1996) sur la présentation de fausses évidences, il est démontré que les individus sont à risque d'émettre des confessions et internaliser le blâme pour des actes qu'ils n'ont pas commis. De plus, ce risque est accru lorsque la tricherie, une stratégie souvent utilisée par les policiers et acceptée à la cour, est utilisée pour inciter à la confession.

**La minimisation.** Le procédé de confrontation, vu précédemment, ayant comme objectif d'amplifier la gravité des évidences pesant contre le suspect, cherche à amener l'individu à ressentir des sentiments de désespoir en ne percevant aucune issue pour échapper à sa situation actuelle.

L'étape suivante en vue d'obtenir une confession consiste à minimiser le crime en procurant au suspect des justifications morales ou des excuses. Ces rationalisations lui permettent ainsi de sauver sa dignité, ce qui aura comme conséquence de lui faire voir la confession comme la meilleure alternative. Les enquêteurs sont formés pour faire croire au sujet que leurs actions étaient spontanées, accidentelles, provoquées par la pression des pairs, induites par la consommation de drogues, ou justifiables par des facteurs externes (Kassin & Gudjonsson, 2004). En utilisant la minimisation, les enquêteurs laissent supposer implicitement une promesse de clémence en échange d'une confession. En ne l'exprimant pas de façon explicite, les enquêteurs touchent une faille importante du système légal. Il conserve l'admissibilité de la confession puisque la promesse de clémence a été sous-entendue et non pas proprement évoquée. Tel que le démontrent Russano, Meissner, Kassin et Narchet (2005) dans leur paradigme expérimental, l'utilisation de la minimisation, tout comme le ferait une offre de clémence explicite, permet une augmentation des vraies confessions, mais aussi des fausses confessions. En finalité, la technique de minimisation constitue un danger réel pour les innocents de se résoudre à faire une fausse confession.

De l'interaction des trois facteurs précédents émergent les neuf étapes de la technique Reid utilisée en interrogatoire policier au Canada et aux États-Unis. L'objectif de la technique décrite dans le manuel d'Inbau et al. (2004) est de briser les défenses du suspect pour l'inciter à faire une confession. Les étapes se présentent sous une

organisation numérique mais toutefois, Inbau et al. (2004) mentionnent que leur séquence est flexible.

**Étape 1.** L'enquêteur commence par confronter le suspect en lui expliquant que tout indique qu'il est le responsable du crime. Il est suggéré que l'enquêteur jette un coup d'œil lors de son discours sur un dossier de preuves. Cela est fait pour envoyer comme message au suspect qu'il possède des évidences de sa culpabilité au crime. L'enquêteur tente de faire croire au suspect qu'il possède déjà tous les éléments pour inculper le suspect, mais lui offre la possibilité d'expliquer au moyen de l'interrogatoire les raisons qui l'ont poussé à commettre le crime.

**Étape 2.** L'enquêteur offre au suspect une explication alternative qui rationalise son acte criminel. Des justifications fréquemment évoquées consistent à dire au suspect que n'importe qui dans les mêmes circonstances aurait agi comme il l'a fait. Mettre la faute sur la victime en suggérant au suspect que celle-ci est responsable de l'acte criminel en raison de son comportement est aussi une alternative possible. Inbau et al. (2004) suggèrent de modifier l'explication proposée si le suspect démontre une sensibilité émotionnelle (si le sujet fait preuve de remords ou de regrets face au geste) en comparaison à un sujet se montrant insensible émotionnellement (suspect ne démontrant pas de signes de remords ou de regrets face au geste posé). Dans le premier cas, l'explication devrait fournir une forme de justification morale lui permettant de rationaliser son geste et diminuer ses défenses à se confesser. Dans le deuxième cas,

l'enquêteur devrait tenter de trouver une explication qui fait du sens pour le suspect et tenter de l'influencer à se confesser dans le même sens.

**Étape 3.** L'enquêteur doit s'efforcer d'interrompre tout effort de négation de la part du suspect. Selon Inbau et ses collègues (2004), cette étape est cruciale car plus souvent un suspect niera relativement sa culpabilité, moins les chances d'extirper une confession sont élevées. Ainsi, pour éviter la négation, l'enquêteur devrait s'assurer d'outrepasser toute objection factuelle, morale ou émotive. Les suspects innocents continuent à cette étape de nier toute implication au crime. Les coupables sont pour leurs parts plus susceptibles de commencer à fournir des raisons invalidant les accusations pesant contre eux. L'objectif principal de l'enquêteur pour cette étape est donc de décourager le suspect de nier son implication au crime en confirmant constamment sa perception de culpabilité et en réitérant les explications alternatives proposées à l'étape 2.

**Étape 4.** L'objectif de cette étape est de dépasser les objections fournies par le suspect, à savoir pour quelles raisons il n'aurait pas pu commettre le crime. Les objections peuvent être émotionnelles, factuelles ou morales. Selon Inbau et al. (2004) les objections sont supposément utilisées uniquement par les individus coupables. Ainsi, lorsque le suspect passe du déni à la présentation d'objections, cela serait un bon indice laissant croire qu'il ment. Contrairement à la négation, les objections sont tolérées par le modèle Reid, car elles permettront de les utiliser pour formuler des explications alternatives afin de justifier pourquoi le suspect a commis le crime. Inbau et al.

suggèrent de réitérer avec l'explication alternative suite à la présentation d'objections de la part du suspect.

**Étape 5.** Cette étape implique de maintenir l'attention du suspect. Les auteurs soulèvent un phénomène fréquent suite aux étapes précédentes qui ont permis d'éliminer le déni des suspects et modifier leurs objections en explications alternatives au crime. En effet, rendu à cette étape, les suspects peuvent en arriver à renoncer psychologiquement et se mettre à ignorer l'enquêteur. À ce moment, l'enquêteur doit s'assurer de conserver l'attention du suspect en utilisant une variété de techniques. L'enquêteur peut, entre autres, se rapprocher physiquement du suspect ou user de supports visuels.

**Étape 6.** L'objectif de cette étape est que l'enquêteur porte attention aux signes de passivité pour amener le suspect à dépasser cet état. L'étape 5 devrait avoir augmenté le niveau d'écoute du suspect, mais il pourrait commencer à présenter des états dépressifs ou commencer à pleurer. Le sujet laissant tomber peu à peu ses défenses, l'enquêteur devrait se centrer sur un thème précis dans la présentation des explications alternatives. Il devrait ensuite démontrer de la sympathie et être compréhensif envers le suspect. L'enquêteur devrait aviser rapidement le suspect que la meilleure option serait qu'il choisisse de dire la vérité.

**Étape 7.** L'étape suivante consiste à proposer au suspect deux possibilités alternatives qui pourraient expliquer le crime. Le choix auquel fait face le suspect



consiste en une option positive, faisant paraître l'individu sous un meilleur jour et une option négative. Toutefois, le choix de l'une ou l'autre des alternatives incrimine le suspect et constitue une confession. Lorsque les aveux ont été faits, il ne reste que deux étapes à franchir. Celles-ci permettront de s'assurer que ce qui a été dit en salle d'interrogatoire sera admissible devant le tribunal et sera suffisant pour incriminer le suspect.

**Étape 8.** Lorsque la confession est obtenue, l'enquêteur doit donc tenter d'inciter le suspect à donner plus de détails sur son crime. L'enquêteur devrait essayer de faire ressentir au suspect qu'il partage son sentiment de soulagement et lui permettre à travers une forme de conversation de développer sa confession.

**Étape 9.** La dernière étape de la technique Reid consiste à convertir la confession orale en une confession écrite. Selon Inbau et al. (2004), cette étape est primordiale, car elle permet de diminuer le risque que le suspect se rétracte. Si celui-ci le fait, la confession écrite permettra de conserver sa validité, lorsque présentée à la Cour.

La technique Reid ayant été décrite en détail précédemment, la section suivante permettra de mieux comprendre l'impact de cette méthode sur les interrogatoires policiers au Canada et aux États-Unis. L'efficacité de la technique Reid sera d'abord décrite dans les prochains paragraphes.

### **L'efficacité**

Les auteurs de la technique Reid rapportent des taux d'efficacité de 80 % pour obtenir des confessions en amoindrissant le déni des suspects tout en brisant leurs résistances lors des interrogatoires policiers (Inbau et al., 2004). Toujours selon les mêmes auteurs, ceux-ci mentionneraient que du 20 % restant, un faible pourcentage de ces individus pourrait être non coupable du crime pour lequel ils sont interrogés. Pour Inbau et ses collègues, il est évident qu'un pourcentage très élevé des gens qui sont interrogés s'avèrera coupable.

Le manuel le plus fréquemment utilisé pour former les enquêteurs à interroger les suspects est le « Criminal interrogation and confessions » (Inbau et al., 2004). Les créateurs du manuel prétendent que les enquêteurs formés et utilisant l'entrevue d'analyse comportementale pourraient atteindre un niveau de réussite de 85 % pour détecter les menteurs des gens disant la vérité. Cela constituerait en quelque sorte leur barrière de protection, clamant qu'il est ainsi pratiquement impossible que des innocents se retrouvent en salle d'interrogatoire (Reid & Associates, 2004). Inévitablement, les enquêteurs se percevront comme nécessairement habiles à analyser adroitement la crédibilité du suspect en pré-interrogatoire (Kassin, 2004). Ces résultats sont pourtant contradictoires relativement aux études faites en détection de vérité et mensonge. La méta-analyse effectuée par Aamodt et Custer (2006) dénombrant 108 études ayant étudié 16537 sujets recensait un niveau de performance de détection du mensonge des enquêteurs de 55,5 % comparativement à 54,2 % pour des étudiants. D'autres études,

comme celles de Garrido et al. (2004) et de Kassin et al. (2005), ont présenté des résultats similaires avec un niveau de précision des enquêteurs de respectivement 47 % et 48,3 %.

Afin de vérifier l'impact de l'entraînement des enquêteurs reçu par le manuel d'Inbau et al. (2004) sur leur précision à détecter la vérité du mensonge, Kassin et Fong (1999) ont élaboré un protocole de recherche. Certains participants recevaient une formation selon les méthodes prescrites dans le manuel d'Inbau et al., tandis que les autres ne recevaient aucune formation. Les participants devaient ensuite se prononcer sur des vidéos contenant des confessions réelles et d'autres fausses pour des crimes mineurs. Selon les auteurs, aucun de ces groupes n'a démontré de résultats dépassant significativement le niveau de la chance. Toutefois, les résultats ont démontré de plus faibles performances chez les individus ayant reçu l'entraînement selon les méthodes d'Inbau et al., malgré un niveau supérieur de confiance en leurs habiletés. Bradford et Goodman-Delahunty (2008) soulignent donc que contrairement à ce qui est clamé par les auteurs Inbau et al., l'entraînement à leur technique n'améliore pas la performance des enquêteurs, mais affecte plutôt le niveau de précision de détection. Plusieurs auteurs (Gudjonsson, 2003; Kassin, 1997, 2004, 2005) ont mentionné les risques associés à de telles erreurs de jugement. En effet, les innocents ainsi soumis à des techniques d'interrogatoires persuasives, sous la base de perceptions erronées des enquêteurs, sont exposés à des risques importants d'émettre des fausses confessions.

En regard des études qui analysent les techniques d'interrogatoires dans un contexte réel, il a été démontré que les enquêteurs qui utilisent la technique Reid ont comme objectif premier l'obtention d'une confession (Baldwin, 1993; Milne & Bull, 1999). Le but de l'interrogatoire n'est donc pas d'obtenir la vérité ni de vérifier si le suspect a réellement commis le crime. Les auteurs de cette technique (Inbau et al., 2004) prétendent plutôt interroger uniquement les suspects pour lesquels la culpabilité a été établie lors du pré-interrogatoire. Selon Bradford et Goodman-Delahunty (2008), l'accent qui est mis par les enquêteurs sur l'obtention de confessions en utilisant la répétition d'accusations est explicable par les techniques qui leur sont enseignées dans le manuel conçu par Inbau et al. (2004). Ce manuel décrit la technique Reid en neuf étapes dont l'objectif est de briser les résistances et diminuer le déni du suspect en vue de l'amener à se confesser volontairement (Gudjonsson, 2003). Le manuel d'Inbau et al. mentionne également de procéder à l'interrogatoire dans une petite pièce avec peu de meubles afin d'augmenter le sentiment d'isolement social et d'impuissance du suspect. Kassin (2004) explique également que la technique Reid a pour but d'augmenter l'anxiété du suspect et l'amener à remettre en doute sa capacité de nier. De plus, les enquêteurs souhaitent également faire ressentir aux suspects que les conséquences de se confesser seront moins grandes que ce qu'ils perçoivent. Toutefois, ce que les recherches sur le sujet ont démontré est que ces tactiques sont considérées comme coercitives au plan psychologique et qu'elles mettent des innocents à risque de faire de fausses confessions (Drizin & Leo, 2004; Gudjonsson, 2003; Kassin, 2005).

King et Snook (2009) rapportent qu'aucune étude ne s'est penchée sur l'efficacité de la technique Reid pour obtenir des confessions (et éviter les fausses confessions). Il est donc impossible de faire état de l'efficacité réelle de la technique Reid, malgré ce qu'en disent ses auteurs relevant une efficacité de 80 %. En effet, la littérature se penche davantage sur les risques de cette technique sur l'émergence de fausses confessions. Le site Internet de Reid et ses associés (2004) présente pour leur part certaines informations obtenues suite à des sondages auprès de populations ayant suivi la formation dispensée par leur groupe. Les résultats du sondage ont été évalués par les collaborateurs de la technique Reid. Il est présenté sur leur site Internet que 2000 sondages ont été envoyés aux individus ayant participé à la formation entre 2001 et 2002 pour obtenir leur avis sur leur niveau de succès en utilisant la technique Reid. Sur les 2000 sondages, 350 ont été complétés et voici les résultats obtenus selon Reid et ses associés. Quatre-vingt-quinze pourcent (95 %) des répondants auraient mentionné que le fait d'utiliser la technique Reid leur aurait permis d'augmenter leur taux de confession, 97 % des répondants ont rapporté qu'utiliser la technique Reid augmentait leur taux de résolution des enquêtes et 99 % des répondants ont mentionné qu'utiliser la technique Reid augmentait leur habileté à détecter si un suspect dit la vérité ou ment. Par ailleurs, un autre sondage a été effectué par la firme de Reid et ses associés au Minnesota et en Alaska. Le résultat présenté sur le site Internet de Reid mentionne que pour les enquêteurs policiers entraînés par Reid et ses associés 3153 (99,4 %) des 3162 confessions obtenues ont été admises à la Cour (Reid & Associates, 2004).

La littérature ne présentant aucune recherche sur l'efficacité de la technique Reid, les résultats sur son taux de performance proviennent des auteurs ayant eux-mêmes construit la technique. La littérature fait toutefois état de certaines limites associées à cette technique. La prochaine section présentera les risques associés à l'utilisation de la technique Reid en salle d'interrogatoire.

### **Les risques**

L'analyse de la technique Reid illustre que l'utilisation de techniques mensongères telle que la présentation de fausses évidences, la minimisation du délit ou la maximisation de ses conséquences sont présentes lors de l'interrogatoire de suspects. Gudjonsson (2001) mentionne que le principal danger de cette technique est le degré de pression importante auquel les suspects sont exposés et qui, parfois, aura comme conséquence de créer de fausses confessions. Ces stratégies mensongères peuvent être composées de plusieurs tricheries, allant de séquences vidéos provenant de caméras inexistantes, de fausses déclarations de témoins et même d'empreintes digitales inexistantes prétendument trouvées sur la scène de crime (Henkel & Coffman, 2004). Bien que la présentation de fausses évidences aux suspects soit interdite dans plusieurs pays, les fervents de la technique Reid continuent de l'utiliser et de mettre des innocents à risque d'émettre de fausses confessions (Pearse & Gudjonsson, 1999). D'autre part, selon Skerker (2010), la nature trompeuse et manipulatrice de la technique Reid soulève des enjeux éthiques et professionnels concernant sa légitimité politique dans une société libérale moderne. Les prochains paragraphes détailleront les différents risques émergents

de l'utilisation de la technique Reid en lien avec la problématique des fausses confessions.

**L'impact de la technique Reid sur les populations vulnérables.** Tout d'abord, il a été discuté préalablement que certaines populations comme les jeunes, les déficients intellectuels et les gens atteints de troubles psychologiques comme de l'anxiété sociale ou autres troubles qui affectent les fonctions cognitives et affectives, sont plus vulnérables à l'égard des interrogatoires policiers. Ils sont donc plus à risque également d'émettre de fausses confessions (Gudjonsson, 2003). Depuis plus de 50 ans, des questionnements lancés par le président du panel sur le retard mental de 1962 ont mis en doute l'admissibilité à la Cour des confessions provenant de populations aux prises avec une déficience intellectuelle. (Appelbaum & Appelbaum, 1994) Étant donné que les jeunes et les individus présentant de faibles capacités intellectuelles sont plus vulnérables aux interrogatoires suggestifs, des mesures de protection spéciales doivent être prises à leur égard pour minimiser le risque de fausses déclarations. Ces auteurs ajoutaient que les populations vulnérables, mentionnées précédemment, n'ont pas les ressources nécessaires pour confronter les fausses évidences qui leur sont présentées. Ils pourraient même, en fonction du crime pour lequel ils sont accusés, vivre de la confusion concernant leur réelle implication relativement à celui-ci. Kassin, Drizin et al. (2010) mentionnent ainsi de façon équivoque l'importance de protéger en salle d'interrogatoire les populations vulnérables, c'est-à-dire les mineurs ainsi que les individus ayant des déficits cognitifs ou des désordres psychopathologiques.

Malgré les mises en garde des auteurs cités précédemment, une étude effectuée par Meyer et Reppuci (2007) auprès de 332 policiers de Baltimore a démontré qu'il existe des risques importants quant au travail des policiers avec les populations vulnérables. En effet, bien que les policiers comprendraient de façon générale que les adolescents peuvent manquer de maturité et de jugement et qu'ils sont plus malléables que les adultes, ces derniers ne croiraient pas que les adolescents sont nécessairement à plus grand risque lorsque soumis à un interrogatoire policier. Effectivement, ces policiers ont rapporté utiliser approximativement les mêmes techniques, provenant de la méthode Reid, et en faire usage de la même façon avec les mineurs que ce qui est fait auprès des suspects adultes (confrontation, répétition, refus d'accepter le déni, fausses évidences, minimisation et l'utilisation de questions alternatives). Toutefois, il a été mentionné par le tiers des répondants de cette étude que le corps policier devrait bénéficier d'un entraînement spécial en ce qui a trait aux interrogatoires de suspects mineurs.

**Les risques liés à des facteurs situationnels de la technique Reid.** Certaines caractéristiques de la technique Reid contribuent également à augmenter les risques de fausses confessions, et ce, peu importe le niveau de vulnérabilité de l'individu interrogé. Un de ces aspects est la notion de durée de l'interrogatoire. Un des concepts clés de la technique Reid, présentée précédemment, consiste à isoler le suspect pour abaisser ses défenses. Toutefois, il semblerait que lorsque cette isolation se prolonge trop longtemps dans le temps, cela devient un facteur de risque important pour voir émerger de fausses confessions. La grande majorité des interrogatoires sont d'une durée de 1 à 2 heures



(Leo, 1996). Parfois, une période de 3-4 heures peut également être nécessaire selon Inbau et al. (2004). Toutefois, une étude de Drizin et Leo (2004), ayant analysé des interrogatoires ayant mené à de fausses confessions, a découvert que dans 34 % des cas, l'interrogatoire durait de 6 à 12 heures et dans 39 % des cas, de 12 à 24 heures avec en moyenne 16,3 heures.

La présentation de fausses évidences est également un facteur de risque important. En effet, selon Kassin (2007a), la présentation de fausses preuves est une stratégie qui a été utilisée dans la vaste majorité des cas de fausses confessions ayant été documentés dans la littérature. Un exemple de stratégie utilisée est de soumettre un suspect à un test de polygraphe. Le polygraphe est en effet reconnu pour sa fonction dans la détection de la vérité et du mensonge. Toutefois, son utilisation comme preuve n'étant pas admise au tribunal, les enquêteurs s'en servent plutôt comme tactique en interrogatoire. Toutefois, il arrive très souvent que cette procédure donne lieu à l'émergence de fausses confessions. Par ailleurs, il semblerait que cette tactique soit tellement commune dans le monde des interrogatoires que Lykken (1998) a créé le terme « quatrième-degré » pour la décrire (voir la définition du troisième degré, p. 19). Ce problème était d'une importance assez significative pour que le Conseil national de recherche aux États-Unis analyse l'utilisation du polygraphe comme évidence scientifique et émette un avertissement sur le risque que son utilisation représente dans l'émergence de fausses confessions (National Research Council, 2003).

**La détection de la vérité et du mensonge.** Il existe plusieurs exemples d'individus ayant été interrogés pour des crimes qu'ils n'ont pas commis, malgré l'absence de toutes formes de preuves, sur l'unique base d'une intuition policière. En effet, le cas du jeune Michael Crowe ayant fausement confessé le meurtre de sa sœur Stéphanie suite à de longues heures d'interrogatoire intensif est un bon exemple de cette problématique. Les charges qui pesaient contre lui tombèrent lorsque des traces de sang de la victime furent retrouvées sur le vêtement d'un vagabond. Selon les détectives en charge de cette enquête, Crowe avait été ciblé comme principal suspect, car ils avaient jugé que sa faible réaction émotionnelle, face à la mort de sa sœur, était inappropriée.

Selon Kassin (2006), le risque relatif au pré-interrogatoire de la technique Reid est que l'interrogatoire débute si l'enquêteur soupçonne que le suspect ment. Ce jugement est parfois justifié par des preuves extrinsèques telles que des rapports de témoins. Toutefois, le risque de la technique Reid est que ce jugement est à d'autres moments basé sur une impression clinique ou intuition provenant d'une entrevue non suggestive lors du pré-interrogatoire avec le suspect.

Dans le livre « Criminal Interrogations and Confessions », Inbau et al. (2004) mentionnent aux enquêteurs de porter une attention particulière aux symptômes comportementaux ou indicateurs de vérité et de mensonge à travers les indices verbaux et non verbaux ainsi que l'attitude du suspect. Les auteurs du livre recommandent aussi l'utilisation de questions provocantes qui sont conçues pour créer des réponses qui

permettraient d'établir le diagnostic de culpabilité ou d'innocence. En se basant sur ces techniques, Inbau et al. (2004) clament que les enquêteurs peuvent être entraînés pour détecter la vérité du mensonge à un niveau de précision de 85 %. Par contre, cette moyenne excède tous les résultats obtenus en matière de détection de mensonge par des humains, et ce dans n'importe quel laboratoire à travers le monde (Bradford & Goodman-Delahunty, 2008).

Par ailleurs, une étude de Vrij et al. (2006b) dans laquelle la technique d'interrogatoire était de type accusatoire, comme ce qui est utilisée dans la technique Reid, a démontré que ce genre de méthode a comme conséquence d'augmenter les comportements nerveux des suspects qui n'ont pas commis le crime pour lequel ils sont accusés. Le risque d'utiliser ces techniques est que de tels indices de nervosité auront tendance à être perçus par les enquêteurs comme des indicateurs que le suspect est probablement coupable ou tente de mentir. La détection de la vérité ou du mensonge devient alors difficile à obtenir avec un niveau élevé de précision.

En résumé, il n'existe aucune preuve scientifique pour confirmer les statistiques de 85 % de réussite de détection de la vérité et du mensonge que clament les créateurs de la technique Reid. Il est impossible de prouver qu'avec ou sans entraînement, les enquêteurs peuvent discriminer les mensonges de la vérité simplement en observant les comportements non verbaux d'un individu interrogé. Par ailleurs, l'étude de Meissner et Kassin (2002) a plutôt démontré que des entraînements spécialisés dans le domaine de la

détection de la vérité et du mensonge avaient au contraire un effet insidieux. En effet, l'entraînement augmenterait leur présomption de culpabilité et biaiserait leur jugement. Leur niveau de confiance en leur capacité en serait ainsi augmenté, ce qui aurait comme conséquence d'accroître leur fréquence d'erreur.

**La technique Reid et les fausses confessions internalisées.** Selon Kassin (2007a), la combinaison de certains facteurs serait hautement susceptible de donner lieu à l'émergence de fausses confessions internalisées chez des individus non coupables. Voici cinq composantes présentes dans de multiples cas de fausses confessions internalisées liées avec l'utilisation de la technique Reid. Premièrement, dans de tels cas, le suspect est souvent un sujet qui se trouve particulièrement vulnérable à la manipulation en fonction de certains aspects de sa personnalité (jeune âge, naïveté, retard mental, trouble mental). De plus, d'autres facteurs transitoires liés avec le crime, la détention et l'interrogatoire peuvent aussi rendre le suspect plus vulnérable. En effet, le stress extrême, la sensation d'isolation, la privation de sommeil peuvent tous être des facteurs de risque importants. Deuxièmement, de façon consciente ou inconsciente, les policiers confrontent le suspect avec de fausses preuves, mais prétendent objectives et irréfutables de son implication dans le crime. Ces preuves sont souvent présentées sous forme d'échec au test du polygraphe, témoignage de témoin oculaire, empreinte ou échantillon d'ADN. Troisièmement, souvent avec un certain guidage de la police, le suspect en vient à être influencé par les preuves qui lui sont présentées et croire que son manque de mémoire serait le résultat d'un moment de perte de conscience, une

dissociation, la répression de l'évènement ou tout autre échec à se remémorer l'évènement. Quatrièmement, lors de sa tentative d'admission de sa culpabilité, le suspect utilise des déductions plutôt que de parler en fonction d'expérience directe. Cinquièmement, le suspect pourrait en venir à convertir son admission de culpabilité en une confession complète et détaillée dans laquelle l'exposition à des sources secondaires d'informations aurait eu comme conséquence de créer des faux souvenirs et affecter la mémoire du suspect. Cela peut être causé par des exercices de visualisation variés utilisés dans l'interrogatoire.

D'autre part, Henkel et Coffman (2004) et Kassin (2008) ont récemment abordé comment le processus de distorsion de la réalité, que crée l'interrogatoire policier, constitue un terrain fertile pour créer de la confusion au niveau de l'origine des souvenirs et en arriver à la formation de fausses confessions internalisées. À cet effet, un suspect qui n'arrive pas à se rappeler avoir commis un crime, mais qui a accès à des informations concernant les gestes posés, est confronté à un dilemme cognitif quant à l'origine de ses souvenirs. En effet, le dilemme concerne la capacité du suspect à différencier entre les souvenirs qui émergent d'expériences personnelles directes de ceux qui proviennent de ses propres pensées, rêves, de son imagination ou de sources externes, mais indirectes d'information. Il est possible d'inclure dans cette dernière catégorie d'information des questions tendancieuses, des conversations entendues, des photographies de la victime ou des visites de la scène de crime.

D'autres recherches apportent des résultats concernant l'émergence occasionnelle de fausses confessions internalisées dans les interrogatoires policiers en lien avec le profond effet de biais sur la mémoire autobiographique que peut créer l'exposition à des photographies d'évènements qui n'ont pas été directement vécus par les suspects (Koutsaal, Schacter, Johnson, & Galluccio, 1999; Lindsay, Hagen, Read, Wade, & Garry, 2004), de la désinformation verbale (Loftus & Hoffman, 1989, cité dans Henzel & Coffman, 2004), des rapports de témoins (Gabbert, Memon, & Allan, 2003, cité dans Kassin, 2007a), des exercices de visualisation (Mazzoni & Memon, 2003, Thomas & Loftus, 2002, cités dans Kassin, 2007a), de l'interprétation des rêves (Mazzoni, Loftus, & Seitz, 1999, cité dans Kassin, 2007a) et la répétition continue (Begg, Anis, & Farinacci, 1992, cité dans Kassin, 2007a). Selon les différentes études, toutes ces techniques biaisées augmentent la probabilité de rappel illusoire, comparativement à ce qui aurait été retrouvé dans des conditions de contrôle appropriées. D'autres auteurs (Porter, Spencer, & Birt, 2003, cité dans Kassin, 2007a) ont démontré que les individus sont plus à risque d'être affectés par les effets de désinformation quand les scènes dont ils tentent de se souvenir ont une connotation négative et hautement émotionnelle. Kassin (2007a) en conclut donc qu'il y a de fortes raisons de croire que les innocents, sous l'influence et la pression des interrogatoires policiers, sont souvent à risque de confusion et possiblement de création de faux souvenirs.

**Les fausses confessions et le jury.** Comme discuté précédemment, il arrive que certaines personnes confessent des crimes qu'ils n'ont pas commis. Un problème

soulevé par l'étude des emprisonnements erronés est le fait que le jury, les procureurs et les policiers sont influencés et croient les fausses confessions qui leur sont présentées par des innocents. Les impacts des fausses confessions sur un jury seront abordés dans les prochains paragraphes.

Lors de situations où une confession est contestée, une audience préliminaire a lieu pour permettre au juge de déterminer son admissibilité et vérifier jusqu'à quel point la confession peut être considérée comme volontaire. Aux États-Unis, lorsqu'un juge conclut que la confession est volontaire, celle-ci peut alors être présentée au jury ou l'autre option est que sa présentation soit accompagnée d'instructions spéciales mentionnant au jury d'analyser de façon indépendante l'aspect volontaire de la confession avant d'user de cette preuve pour prononcer un verdict. Selon Kassin et Gudjonsson (2004), les jurés sont attendus d'évaluer, en regard de la totalité des circonstances, si la confession qui leur est présentée a été faite de façon volontaire et si tel n'est pas le cas, de ne pas en tenir compte.

Selon Kassin et Gudjonsson (2004), il existerait deux causes d'inculpations erronées liées avec la présence de fausses confessions. La première serait en lien avec le fait que certaines techniques d'interrogatoires influencent des individus innocents à confesser des crimes qu'ils n'ont pas commis. La seconde est que ces confessions arrivent à influencer de façon importante les jurés et les autres parties qui participent au processus judiciaire.

Des analyses d'archives de cas de fausses inculpations ont démontré les dangers que peut représenter la présentation de fausses confessions aux jurés. Quand un faux confesseur plaide non coupable lors de son procès, le taux de condamnation que rendra le jury se situe entre 73 % (Leo & Ofshe, 1998, cité dans Kassin & Gudjonsson, 2004) et 81 % (Drizin & Leo, 2004, cité dans Kassin & Gudjonsson, 2004). Devant ces statistiques, Drizin et Leo (cité dans Kassin & Gudjonsson, 2004) ont décrit les confessions comme une preuve fondamentalement préjudiciable et très néfaste pour un accusé. En effet, même si la confession est le résultat d'un interrogatoire coercitif, même si elle n'est appuyée par aucune autre preuve et même si la confession est ultimement prouvée comme fausse au-delà de tout doute raisonnable, les résultats des études précédentes démontrent que les jurés seront tout de même influencés par cette preuve.

Par ailleurs, Kassin et al. (2005) ont démontré à l'aide d'un paradigme expérimental que la supposition générale suivante « I'd know a false confession if I saw one. » était possiblement ce qui rendait l'admission de fausses confessions à la Cour aussi pernicieuse. Afin de tester cette prémisse, Kassin et al. (2005) ont conduit une étude en deux parties dans laquelle des prisonniers incarcérés ont été filmés en effectuant deux confessions. La première confession qu'ils devaient faire était un aveu véritable du crime pour lequel ils purgeaient actuellement une sentence. Par la suite, ils devaient répondre à dix questions qui concernaient des détails spécifiques de leur crime. Pour la deuxième confession, une courte description d'un crime commis par un autre détenu leur était présentée et ceux-ci devaient créer une fausse confession en s'en inspirant. Après



avoir fait l'admission de leur confession, les dix questions d'exploration des détails du crime leur étaient encore une fois présentées. Lors de l'expérimentation, au total dix extraits vidéo et audio présentaient des individus différents qui, à tour de rôle, confessaient pour un des cinq crimes suivants : voie de fait grave, vol à main armée, cambriolage, introduction par effraction et vol de voiture avec conduite dangereuse. Parmi celles-ci, cinq étaient de vraies confessions et donc l'autre moitié constituait de fausses confessions. Suite à l'enregistrement des confessions, celles-ci ont été présentées en format vidéo ou audio à des étudiants et des enquêteurs de police. Après l'écoute ou le visionnement de chaque extrait, les participants devaient se prononcer à savoir si l'accusé était coupable ou innocent en indiquant leur degré de confiance dans leur décision. Les résultats obtenus par Kassin et al. (2005) indiquent que le degré de précision à travers tous les groupes était de 53,9 %, ce qui n'excédait pas de façon significative la chance. Par ailleurs, les résultats au niveau de la précision des étudiants (58,8 %) excédaient ceux des enquêteurs (48,3 %). Toutefois, malgré des performances significativement basses, les enquêteurs rapportaient un degré de confiance en leurs réponses plus élevé que les étudiants. Les auteurs ont conclu, en fonction des résultats obtenus, que tant les enquêteurs que les étudiants n'ont pas été capables de distinguer les vraies des fausses confessions avec un niveau de précision élevé. D'autre part, ils ont démontré qu'un biais agissait sur les enquêteurs qui les incitaient à percevoir les confessions comme vraies significativement plus souvent que fausses. Finalement, malgré le fait que les enquêteurs avaient un niveau de précision plus faible, ils présentaient une confiance plus élevée en leur analyse.

Kassin et al. (2005) ont proposé en réponse à leurs résultats de recherche deux raisons pour expliquer les faibles performances des enquêteurs quant à leur capacité de discerner les vraies des fausses confessions. La première possibilité provient d'une hypothèse faite par Meissner et Kassin (2004). Celle-ci sous-tend que l'entraînement pour former les policiers, basé sur le manuel populaire d'Inbau et al. (2004) qui décrit la technique Reid (Inbau, Reid, Buckley, & Jayne, 2011), crée un biais chez les enquêteurs affectant la précision de leur détection de la vérité et du mensonge. En effet, la théorie enseignée aux policiers les amène à s'attarder aux indices comportementaux en effectuant une entrevue d'analyse comportementale. Par contre, plusieurs études qui ont été faites sur la détection de la vérité et du mensonge (DePaulo et al., 2003; Vrij, 2000) ont noté que ces indices ne fournissaient pas de résultats de détection valides, précis et satisfaisants.

La seconde hypothèse pouvant expliquer les faibles résultats des enquêteurs est liée à la fréquence (50 %), beaucoup plus importante que dans la réalité, de fausses confessions à l'intérieur de l'échantillon expérimental. Les enquêteurs ayant démontré un biais qui les influençait à percevoir comme véridique la majorité des confessions, il est possible que ce biais ait affecté leur taux de précision de détection de vérité et du mensonge relativement à un échantillon où le taux de fausses confessions était considérablement plus élevé que les taux attendus dans la réalité (Kassin et al., 2005).

Enfin, comme mentionné précédemment, en raison de l'importance accordée aux confessions lors d'un procès pour déterminer la culpabilité d'un suspect (Kassin & Gudjonsson, 2004), il est primordial que leur véracité soit évaluée avec précision. Toutefois, il a été mentionné par Bradford et Goodman-Delahunty (2008) par rapport aux résultats obtenus par Kassin et al. (2005) que les innocents ne sont pas réellement protégés. En effet, le critère qui devrait assurer un filet de sécurité, soit qu'un enquêteur puisse être en mesure de détecter une fausse confession s'il y est confronté, s'avère faux et donc inadéquat pour prévenir les conséquences préjudiciables des fausses confessions.

En résumé, la section précédente a fait état des risques qu'implique l'utilisation de la technique Reid dans les interrogatoires policiers. En effet, plusieurs études indiquent que les techniques d'interrogatoires qui, tout comme la technique Reid, mettent beaucoup de pression sur les suspects et présentent de fausses évidences auront comme conséquence de produire un taux plus élevé de fausses confessions (Kassin & Kiechel, 1996; Russano et al., 2005). De plus, « le filet de sécurité » reposant sur la capacité des enquêteurs à détecter la vérité du mensonge en pré-interrogatoire a été réfuté par bon nombre d'études démontrant l'impossibilité pour un enquêteur entraîné de performer à un niveau excédant la chance. Ainsi, Blair (2005) a démontré, à l'aide d'études de cas, que les techniques d'interrogatoires coercitives (l'isolation, la minimisation, la maximisation) et les caractéristiques individuelles des suspects (retard mental, âge, troubles psychologiques, etc.) sont toutes les deux associées aux emprisonnements erronés sur la base de fausses confessions. En plus d'être associée à des

emprisonnements erronés, l'utilisation des techniques coercitives peut également se solder par l'internalisation de fausses confessions (Henkel & Coffman 2004; Kassin 2007a). Finalement, d'autres études de cas ont été effectuées par Leo et Ofshe (1998) relativement à des emprisonnements erronés en lien avec l'impact des fausses confessions à la Cour. Les résultats ont indiqué que les fausses confessions peuvent influencer les enquêteurs, procureurs, juges et jurés à ne pas prendre en considération d'autres preuves qui pourraient suggérer l'innocence d'un suspect.

La prochaine section présente la technique d'interrogatoire policière PEACE qui est utilisée en Europe.

### **La technique d'interrogatoire policière britannique**

#### **La technique PEACE**

**Historique.** Avant 1981 en Europe, les techniques utilisées en interrogatoire policier n'étaient régies par aucune procédure concrète. Les enquêteurs n'avaient aucun entraînement particulier ou protocole à suivre en interrogatoire (Irving & Hilgendorf, 1980). Ainsi, suite à plusieurs erreurs judiciaires en Grande-Bretagne, le gouvernement imposa un changement. Le cas de Maxwell Confait est un exemple d'erreur judiciaire qui engagea le déclenchement du renouveau dans le monde des interrogatoires policiers. Confait a été retrouvé mort étranglé en 1972. Suite à cet incident, trois jeunes garçons, dont deux souffrant de retard mental, ont été emprisonnés. En 1979, les individus ont été libérés après sept ans de détention à la suite de la confession de deux hommes ayant

fourni des détails importants prouvant l'innocence des jeunes hommes. Les techniques utilisées en interrogatoire contre les trois jeunes hommes ont été qualifiées d'inappropriées et de non sécuritaires.

C'est suite à la médiatisation du cas Confait que le gouvernement ordonna en 1981 qu'une enquête soit faite par la Commission royale des procédures criminelles en Grande-Bretagne. Cela mena à une réforme des procédures policières présentencielles et par la suite, à la naissance de la *Police and Criminal Evidence Act (PACE)* en 1984. Son objectif premier était de réduire la manipulation physique et psychologique et ordonner que tous les interrogatoires soient enregistrés (Bull & Milne, 2004). De plus, l'acte contient un code de pratique en huit volets qui permet aux policiers d'avoir une ligne de conduite concernant les pratiques à adopter pour le traitement des suspects lors de la détention et de l'interrogatoire. Les aspects contenus dans le code de pratique seront décrits dans les prochaines lignes. Le code A décrit le processus de recherche et d'arrestation, le B concerne les droits des policiers de pénétrer et de fouiller des lieux, le C décrit le processus de détention et d'interrogatoire des suspects, le D est en lien avec l'identification des suspects et l'organisation des dossiers criminels, le E concerne l'enregistrement audio des interrogatoires des suspects, le F concerne l'enregistrement vidéo, le G concerne le pouvoir d'arrestation prévu par la loi et finalement le H concerne les conditions qui entourent la détention, le traitement et l'interrogatoire des suspects liés à des activités terroristes (Home Office, 2013).

Kassin, Drizin et al. (2010) abordent dans leur article les procédures les plus importantes des techniques d'interrogatoires régies par le code de pratiques de la PACE. Les éléments qui en ressortent sont les suivants : les suspects détenus au poste de police doivent être informés de leurs droits légaux; dans toutes les périodes de 24 heures de détention, le suspect doit avoir droit à un minimum de huit heures de repos consécutives; les suspects qui démontrent une vulnérabilité par leur âge ou leur fonctionnement psychologique devraient avoir accès à un adulte responsable pour les conseiller, faire progresser la communication et s'assurer que l'interrogatoire se déroule de façon juste et honnête; et finalement, tous les interrogatoires devraient être enregistrés électroniquement.

Selon une étude menée par Irving et McKenzie en 1989, l'application de la PACE s'avéra bénéfique. D'ailleurs, ces auteurs ont démontré que suite à l'implantation de la PACE, l'utilisation des stratégies de manipulation psychologique avait significativement diminué sans pour autant avoir une influence sur la fréquence d'obtention de confessions.

### **L'interrogatoire**

En 1993, suite à l'établissement de la PACE, la Commission royale des procédures criminelles proposa une réforme concernant les techniques utilisées par les enquêteurs britanniques en élaborant un protocole nommé le PEACE. Chacune des lettres de

l'acronyme « PEACE » représente une des phases de l'interrogatoire auxquelles les enquêteurs devraient adhérer :

- « *Préparation et Planification* ». Dans cette étape, l'enquêteur organise les preuves recueillies et prépare un plan d'interrogatoire;
- « *Engagement et Explications* ». Pour cette étape, l'objectif est d'engager le contact avec le suspect et de le conscientiser sur les raisons qui motivent l'interrogatoire. C'est aussi le moment d'expliquer les exigences légales liées à l'interrogatoire. Lorsque le contact est établi, les enquêteurs demandent au suspect d'expliquer sa version des faits ;
- « *Témoignage* ». (*Account*) relativement à son implication dans le crime. Cette phase constitue le corps de l'interrogatoire dans laquelle le suspect est encouragé à parler en toute liberté. Pour ce faire, les enquêteurs réduisent au minimum l'utilisation de questions dichotomiques (Bull & Milne, 2004). Contrairement au style d'interrogatoire des États-Unis, le but de l'interrogatoire britannique n'est pas d'obtenir à tout prix une confession, mais plutôt de recueillir des faits. De plus, la technique PEACE, contrairement à la REID, interdit l'utilisation de la tricherie au dépend des suspects. Si des incohérences font surface lors de cette étape, celles-ci devront être questionnées afin de résoudre les doutes soulevés ;
- « *Clôture* ». Lorsque le suspect met fin à son discours, cette étape amorce la dernière partie de l'interrogatoire comme tel. Lors de cette étape, l'enquêteur résume au suspect tout ce qui a été dit précédemment, lui donnant la possibilité de modifier toute incongruité qu'il aurait pu mentionner lors de sa narration. Si

cela est approprié, l'enquêteur pourrait à cette étape émettre des accusations criminelles envers le suspect en fonction de ce qui a été dit dans le témoignage;

- « *Évaluation* ». En dernier lieu, l'enquêteur prend un temps de réflexion suivant l'interrogatoire pour comparer les propos du suspect par rapport aux évidences qu'il possède. Il essaie de mettre de côté les aberrations et émet ses conclusions basées sur les preuves et les faits recueillis en interrogatoire. L'enquêteur effectue également une réflexion concernant l'efficacité de l'interrogatoire et pour déterminer si une enquête supplémentaire est nécessaire.

La prochaine section abordera l'efficacité de la technique PEACE d'interrogatoire élaborée en Grande-Bretagne.

### **L'efficacité**

La réforme appliquée en Grande-Bretagne concernant les techniques d'interrogatoires utilisées par les policiers avait comme objectif de minimiser les risques associés à des pratiques coercitives. Les techniques utilisées avant 1984, ayant été centrées sur l'utilisation de manipulations physiques et psychologiques, les nouvelles techniques contenues dans la PEACE se voulaient inquisitoriales plutôt qu'accusatrices. La prochaine section fera état de l'efficacité de la technique PEACE, tant sur la diminution des fausses confessions que le maintien d'un taux significatif de vraies confessions.



Tout d'abord, la notion d'efficacité est un concept difficile à établir lorsqu'il est question d'interrogatoires. Walsh et Bull (2009) se sont d'ailleurs penchés sur la notion d'efficacité. Ils mentionnent comme exemple d'efficacité du modèle PEACE que depuis son inauguration en Grande-Bretagne, il y a plus de 15 ans, aucune erreur judiciaire qui aurait résulté de techniques policières oppressives n'a été rapportée. Ceci contraste de façon importante à ce qui avait lieu avant l'implantation de ce modèle d'interrogatoire. Les auteurs mentionnent donc que sur cette base, il serait possible de considérer le modèle PEACE comme étant efficace.

Toujours selon Walsh et Bull (2009), une mesure alternative d'efficacité, est que globalement, le modèle PEACE a augmenté les performances d'interrogatoires. En effet, suite à de multiples études sur les techniques d'interrogatoires, il a été observé que malgré que certains comportements demeurent problématiques, globalement, l'interrogatoire des suspects est beaucoup mieux pris en charge qu'il ne l'était avant la mise en place du modèle PEACE (Bull & Cherryman, 1996; Bull & Soukara, 2010; Clarke & Milne, 2001; Griffiths, 2008; Griffiths & Milne, 2006).

Clarke et Milne (2001) ont effectué une évaluation pré et post PEACE qui démontra que les interrogatoires qui respectaient les 5 phases de la technique étaient nettement plus éthiques et préférables de façon générale. Cette étude analysait des interrogatoires enregistrés sur vidéo. Cinquante-neuf pourcent (59 %) des enquêteurs ayant participé à l'étude étaient considérés comme bons ou très bons dans la planification et la

préparation des interrogatoires. Le tiers des enquêteurs ont obtenu des résultats qui nécessitaient qu'ils perfectionnent leur entraînement à la technique PEACE. Les auteurs avaient également suggéré dans leur étude que l'élaboration d'un plan structuré devienne partie intégrante du processus de pré-interrogatoire.

Un des éléments très controversés relativement à la mise en place du PACE, et par le fait même de la technique PEACE qui en a émergé, est en lien avec son efficacité à obtenir des confessions des suspects interrogés. Les variations dans les résultats seraient dues, selon Moston et Stephenson (1993), aux différences méthodologiques des études. D'ailleurs, selon ces auteurs, la comparaison des deux plus larges échantillons pré et post PACE suggère qu'il n'y aurait pas eu de diminution significative entre le nombre de confessions induites avant et après la mise en place du PACE (Moston & Stephenson, 1993; Softley, 1980).

Par ailleurs, une étude qui démontre des résultats significatifs a été faite par Rigoni (2007). En se basant sur le paradigme expérimental de Russano et al. (2005), Rigoni a développé une étude comparant la technique accusatrice à la technique inquisitoriale. La méthodologie du paradigme expérimental consiste à joindre un complice de l'expérimentateur avec un sujet participant réellement à l'expérimentation et de leur demander de répondre à certains problèmes en équipe et d'autres de façon individuelle. Lors de l'expérimentation, le complice sollicite l'aide du sujet pour répondre à une question qui devait être répondue de façon individuelle. L'expérimentateur découvre

rapidement la similitude entre les deux réponses et sépare l'équipe de travail afin d'accuser le sujet de l'expérimentation et ainsi tenter d'obtenir une confession.

Ce paradigme expérimental présente des avantages importants comparativement au modèle utilisé précédemment, soit le crash d'ordinateur de Kassin et Kiechel (1996) (voir section sur les fausses confessions internalisées p. 10). En effet, une des limites importantes du paradigme de 1996 était le manque de mesures de validité écologique. En effet, il était alors difficile de comparer le simple fait de presser une touche d'ordinateur à tout ce que peut impliquer la perpétration d'un crime (Rigoni, 2007). Par ailleurs, Rigoni évoquait que la méthodologie de Russano et al. (2005) ne permettait pas une évaluation précise du processus d'interrogatoire policier, ce qui empêchait alors de généraliser les résultats à la réalité. D'autre part, ce paradigme a permis aux recherches de se pencher sur les vraies et les fausses confessions tout en évaluant la valeur diagnostique des techniques d'interrogatoires.

Rigoni s'est d'ailleurs penchée sur l'évaluation de la valeur diagnostique de certaines techniques d'interrogatoires, en usant du paradigme de Russano pour comparer les techniques inquisitoriales (utilisées en Grande-Bretagne) aux techniques accusatrices (utilisées au Canada et aux États-Unis) en incluant également un groupe contrôle (demandant uniquement au suspect de signer des aveux). Le Tableau 1 suivant présente les résultats obtenus par Rigoni (2007).

Tableau 1

*Pourcentage de vraies et de fausses confessions et le niveau diagnostique associé au type d'interrogatoire*

Condition	True Confessions	False Confessions	Diagnosticity*
Accusatorial	66,7 %	40,0 %	1,67
Inquisitorial	76,7 %	16,7 %	4,59
Control	66,7 %	16,7 %	3,99

*Source* : Rigoni, 2007.

\*Diagnosticity: ratio des vraies confessions divisé par les fausses confessions

Les résultats obtenus par Rigoni démontrent que la technique inquisitoriale diminue le taux de fausses confessions sans pour autant diminuer le taux de vraies confessions. Ces résultats confirment les données obtenues par Bull et Milne (2004) qui n'observaient aucun changement dans le taux de vraies confessions suite à la réforme des techniques d'interrogatoires en Grande-Bretagne. Ces résultats ont également été validés par les études de Clarke et Milne (2001), Gudjonsson (2003) et Williamson (2006) qui ont déterminé que malgré que la Grande-Bretagne se soit vue interdire l'utilisation de la tricherie auprès des suspects, les auteurs n'ont pas observé de baisse au niveau du taux de confessions.

Les données obtenues par Rigoni convergent avec les résultats de Russano et al. (2005) qui ont démontré que l'utilisation de techniques accusatoires augmente les taux de confessions, mais en diminue significativement leur degré de précision diagnostique.

La recherche de Rigoni a permis de démontrer, à l'aide d'un protocole expérimental avec une validité écologique se rapprochant de la réalité, que les techniques inquisitoriales ont une valeur diagnostique plus élevée. Cette précision diagnostique permet une diminution significative du taux de fausses confessions et pourrait également augmenter la capacité des enquêteurs à discerner les vraies des fausses déclarations des suspects.

Vrij, Mann et Fisher (2006a) ont présenté des résultats qui soutiennent également le style inquisitorial d'interrogatoire. En effet, les suspects coupables ou innocents soupçonnés dans l'étude percevaient l'interrogatoire inquisitorial comme étant plus demandant sur le plan cognitif et moins confrontant que lorsque les techniques accusatoires étaient utilisées. Le fait d'augmenter l'effort cognitif que le suspect doit fournir permettrait, selon les auteurs, d'améliorer l'habileté de l'enquêteur à différencier les vraies des fausses déclarations.

Kassin, Appleby et al. (2010) soulignaient, pour leur part, que la technique PEACE nécessite d'être soumise à des recherches systématiques plus approfondies, comme Rigoni a élaboré. Kassin, Appleby et al. affirmaient toutefois que la technique inquisitoriale constitue une alternative potentielle à la technique d'interrogatoire américaine classique. Cette tendance est manifeste par le fait que la Nouvelle-Zélande et la Norvège ont récemment adopté la technique PEACE comme politique nationale d'interrogatoire.

Dans leur article, Kassin, Appleby et al. (2010) parlent des avantages de la technique PEACE qui permet un diagnostic plus juste des confessions qui leur sont présentées. D'abord, la technique PEACE proscrit l'usage de technique coercitive. En effet, des techniques comme la confrontation et l'utilisation de la tricherie en présentant des fausses évidences au suspect sont plutôt remplacées par des techniques d'entrevues plus sécuritaires comme la présomption d'innocence, les questions ouvertes, etc. Selon ces auteurs, le style inquisitorial permet donc une analyse plus précise des confessions et donc, un meilleur niveau d'efficacité. Par ailleurs, Shawyer, Milne et Bull (2009) expliquent que le processus qui a mené au développement du modèle PEACE s'est fait en se basant sur des principes de la psychologie et en usant de la collaboration de chercheurs, de psychologues, de policiers et d'avocats. Ce processus a ainsi permis de prendre en considération les sources de vulnérabilités que peuvent présenter certains suspects pour ainsi tendre à minimiser le risque d'émergence de fausses confessions. Les auteurs mentionnent que les principes de base du modèle PEACE reposent sur l'équité, l'ouverture, la faisabilité, la responsabilisation et la recherche de faits plutôt que sur l'obtention d'une confession à tout prix. Le modèle PEACE a donc aboli la manipulation psychologique, les questions tendancieuses et la pression élevée sur les suspects au profit des principes cités précédemment. Cette abolition aurait comme conséquence, selon Shawyer et al. (2009), de réduire le risque de fausses confessions sans pour autant diminuer le nombre de confessions.

En ce qui a trait à la notion d'efficacité, une étude a été réalisée par Walsh et Bull (2010b) afin de déterminer ce qui est réellement efficace dans les interrogatoires. Pour ce faire, les auteurs ont fait des analyses comparatives entre le niveau de compétence des enquêteurs et les résultats d'interrogatoires réels pour des cas de fraudes de prestations d'aide sociale. Le Tableau 2 suivant se veut une synthèse des analyses statistiques obtenues par Walsh et Bull (2010b) relativement à chacune des quatre premières étapes du modèle PEACE ainsi qu'une évaluation générale. Des tests *t* ont été effectués auprès de deux groupes d'enquêteurs. Le premier était constitué des enquêteurs qui remplissaient les standards attendus par le modèle PEACE ou qui y répondaient de façon supérieure. Le second groupe réunissait les individus qui performaient en deçà des standards attendus pour être considérés comme compétents. Voici comment les auteurs ont établi leur échelle d'évaluation : (1) signifie que l'enquêteur nécessite de la formation additionnelle pour remplir ses fonctions; (2) signifie que l'enquêteur ne maîtrise pas encore complètement les techniques du modèle d'interrogatoire; (3) signifie un niveau de compétence satisfaisante; (4) signifie que l'enquêteur est habilité à utiliser le modèle PEACE; et finalement (5) signifie qu'il présente un niveau supérieur d'habiletés.

Tableau 2

*Synthèse statistique de l'efficacité du modèle PEACE en fonction du niveau de compétence des enquêteurs relativement aux résultats de l'interrogatoire*

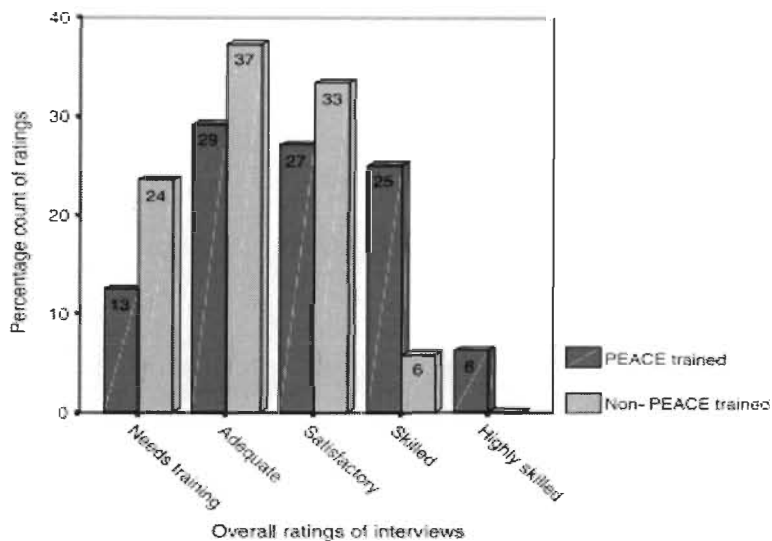
Étapes	Résultat global	Test <i>t</i> des enquêteurs remplissant les standards du modèle PEACE	Test <i>t</i> des enquêteurs performant sous les standards du modèle PEACE
Préparation et Planification	Une association existerait entre des plus grandes compétences dans l'étape de « Préparation et Planification » et la qualité globale de l'interrogatoire.	M = 3,15 SD = 0,84 <i>t</i> (137) = 6,68	M = 2,18 SD = 0,86
Engagement et Explications	Pour cette étape, la compétence liée à la création de rapports est celle qui crée la différence la plus significative face à la qualité globale de l'entrevue et le résultat global.	M = 2,42 SD = 0,8 <i>t</i> = 4,07	M = 1,92 SD = 0,71
Témoignage	De bonnes aptitudes de communication et la capacité à faire preuve de flexibilité sont les prédicateurs les plus importants de la qualité de l'étape du témoignage.	M = 2,72 SD = 0,72 <i>t</i> = 7,41	M = 1,78 SD = 0,63
Clôture	Les résultats démontrent un manque de qualité générale dans la réalisation de cette étape de l'interrogatoire.	M = 2,23 SD = 1,21 <i>t</i> = 9,32	M = 1,29 SD = 2,67
Évaluation générale	Une association a été démontrée entre la qualité de l'interrogatoire et son résultat pour les individus performant au niveau des standards du modèle PEACE. Ces individus sont plus susceptibles d'obtenir des résultats souhaitables que le groupe performant sous les standards du modèle PEACE.	M = 2,79 SD = 0,75 <i>t</i> = 3,99	M = 2,00 SD = 0,75

Source : Walsh & Bull, 2010b.



En vue d'augmenter l'efficacité des interrogatoires, plusieurs études ont analysé comment l'entraînement au modèle PEACE avait des résultats bénéfiques (Bull & Cherryman, 1996; Bull & Soukara, 2010; Clarke & Milne, 2001; Griffiths & Milne, 2006). Par ailleurs, Walsh et Bull (2010b) ont démontré par leurs analyses de la compétence des enquêteurs qu'un nombre significatif d'enquêteurs performaient sous un seuil acceptable, suggérant ainsi que plusieurs enquêteurs devraient être formés au modèle à nouveau.

Walsh et Milne (2008) ont également fait une étude pour comparer le niveau de performance en interrogatoire entre les enquêteurs ayant été formés à la PEACE comparativement à ceux n'ayant pas reçu d'entraînement. Les auteurs ont utilisé un échantillon de 99 interrogatoires pour des crimes de fraudes ayant été enregistrés de façon audio. Les résultats suivants (voir Figure 1) présentent les différences entre les deux groupes et démontrent l'impact positif de l'entraînement sur le résultat de l'interrogatoire.



*Figure 1.* Niveau de performance des enquêteurs relativement à la complétion ou non de l'entraînement au modèle PEACE (Walsh & Milne, 2008).

Cette étude a donc démontré une incidence beaucoup plus importante d'enquêteurs performant à un niveau d'aptitudes élevées ou très élevés, lorsqu'entraînés avec la méthode PEACE. Pour leur part, les individus non entraînés présentaient des résultats beaucoup plus faibles avec une représentation de 7 % et de moins de 1 % aux deux niveaux d'aptitudes plus élevés.

Une étude similaire a été effectuée par Clarke, Milne et Bull en 2011. L'échantillon était constitué de 174 interrogatoires. Les résultats ont démontré que l'entraînement d'une semaine à la technique PEACE avait peu d'effet sur les techniques d'interrogatoires utilisées par les policiers auprès des suspects. La seule différence statistiquement significative obtenue par Clarke et al. était que les enquêteurs entraînés

prenaient plus de temps pour effectuer leur interrogatoire. Les auteurs de l'étude mentionnent que malgré une faible différence entre les enquêteurs entraînés de ceux non entraînés, les standards généraux en matière d'interrogatoire policier sont meilleurs suite à l'implantation du modèle PEACE. En effet, comme le mentionnaient Moston, Stephenson et Williamson (1992) avant l'introduction du modèle PEACE, les enquêteurs de police étaient considérés comme inaptes en raison de la faiblesse des techniques d'interrogatoires utilisées, de leur présomption de culpabilité, de leur tendance à répéter systématiquement les mêmes questions et leur incapacité à obtenir des faits significatifs. L'étude de Clarke et al. a donc permis d'observer une amélioration dans les aptitudes à interroger des enquêteurs depuis la mise en place de la méthode PEACE.

La réforme au niveau des techniques d'interrogatoires en Grande-Bretagne a amené des changements bénéfiques à la protection des innocents face à la diminution des techniques coercitives. Toutefois, les changements ne comportent pas uniquement des côtés positifs. La prochaine section fera état des risques associés à la technique PEACE.

### **Les risques**

Il a été présenté précédemment que les techniques d'interrogatoires en Grande Bretagne ont subi des transformations majeures à la suite de l'implantation du *Police and Criminal Evidence Act* en 1984. Dans les années 1990, de multiples questionnements ont été soulevés conséquemment aux études analysant l'efficacité de cette nouvelle façon d'interroger les suspects. Il a alors été rapporté que malgré une

diminution marquée de l'utilisation de techniques coercitives à l'intérieur des interrogatoires policiers, ces techniques n'ont pas nécessairement laissé place à de meilleures pratiques d'interrogatoires (Baldwin, 1993; Moston et al., 1992).

Toutefois, suite à ces évaluations, le modèle PEACE a été déployé à travers le système policier de la Grande-Bretagne dans une initiative d'augmenter les standards professionnels au niveau des interrogatoires. La première évaluation du modèle a été effectuée par McGurk, Carr et McGurk (1993). Les résultats démontraient alors une amélioration au niveau de certaines aptitudes des enquêteurs telles que leur écoute et leurs techniques d'interrogatoires. Toutefois, les études subséquentes de Bull et Cherryman (1996) ne démontraient pas uniquement des améliorations, mais également certaines inquiétudes. Les faiblesses perçues par les auteurs concernaient la construction de rapports, l'approche empathique à l'égard des suspects, leur capacité de résumer l'information et la gestion de la conversation. L'étude de Bull et Cherryman ayant été effectuée lors de l'implantation du modèle PEACE en Grande-Bretagne, une analyse supplémentaire était nécessaire pour rendre compte des forces et des faiblesses de celui-ci après son intégration complète auprès du corps policier.

Une analyse a ainsi été réalisée en 2001 par Clarke et Milne pour évaluer de façon nationale les procédures d'interrogatoires. Une des faiblesses importantes que mentionnaient les auteurs était les lacunes généralisées au niveau de l'étape de « Engagement et Explication ». Il a été également démontré que le niveau de

compétence des enquêteurs était faible quant à leur capacité à confronter les explications des suspects ou faire le résumé des entrevues. Pour tenter de pallier à ces éléments de fragilité, une réforme au niveau de la formation des enquêteurs a été mise en place à la suite des recommandations de Clarke et Mine (2001). Toutefois, malgré la réforme, une étude effectuée par Griffiths en 2008 (cité dans Walsh & Bull, 2010a) démontrait toujours la présence de difficultés attribuables principalement à un manque de planification.

La section précédente présentait des résultats concernant l'efficacité de la technique PEACE. Walsh et Bull (2010b) ont démontré que lorsque la technique PEACE se montre inefficace, cela est associé à l'inefficacité que présentent les enquêteurs à utiliser les techniques d'entrevues correctement. Les mêmes auteurs ont découvert que très peu d'enquêteurs, qui présentaient des lacunes et nécessitaient de l'entraînement supplémentaire, réussissaient lors des interrogatoires à obtenir des témoignages complets des suspects. En 2008, Walsh et Milne avaient trouvé dans leur étude que les enquêteurs ont parfois une présomption de culpabilité relativement aux suspects qu'ils interrogent, ce qui vient se répercuter sur leurs planifications et leurs préparations d'interrogatoires. Walsh et Bull (2010a) ont obtenu les mêmes résultats indiquant que ce manque de préparation avait comme impact de créer des problèmes en interrogatoire lorsque l'enquêteur fait face à des suspects plus résistants.

Par ailleurs, plusieurs études ont confirmé que les enquêteurs manquent d'entraînement, ce qui vient ternir leur habileté à interroger les suspects correctement (Shawyer & Milne, 2009; Walsh & Milne, 2008). Par contre, une étude réalisée par Walsh et Milne (2007) indiquait que les enquêteurs, pour leur part, ne perçoivent pas qu'ils présentent des lacunes au niveau des techniques d'entrevues. Cette incapacité des enquêteurs à s'autoévaluer efficacement vient affecter, selon Walsh et Bull (2010b), les possibilités d'amélioration de leur performance.

Les auteurs mentionnés précédemment soulignent l'importance d'améliorer l'entraînement des enquêteurs qui utilisent le modèle PEACE afin de s'assurer d'avoir les bonnes pratiques en salle d'interrogatoire. Toutefois, il semble qu'aucun article dans la littérature ne présente de risques associés à l'utilisation du modèle PEACE relativement à l'émergence de fausses confessions. La réforme qu'a entraînée la mise en place du PACE avait précisément comme objectif de révolutionner les interrogatoires policiers en Grande-Bretagne pour ainsi en arriver à un mode de pratique plus éthique et sécuritaire.

## **Discussion**

La comparaison des modèles Reid et PEACE fait ressortir un bon nombre de considérations par rapport aux pratiques employées en interrogatoire au Canada et aux États-Unis comparativement à ce qui est maintenant utilisé en Grande-Bretagne. La prochaine section résumera les différences qui existent entre les deux techniques.

Plusieurs auteurs ont souligné l'importance que les interrogatoires policiers soient enregistrés dans leur intégralité (Kassin, Drizin et al., 2010; Lassiter & Geers, 2004a). Le modèle britannique tient déjà compte de cette considération. L'absence de preuve vidéo ne permet pas actuellement de mettre la confession dans son contexte d'émergence et peut ainsi venir influencer les jurés et le juge de la culpabilité d'un suspect malgré que son innocence soit corroborée avec d'autres preuves. Le modèle Reid faisant usage de techniques de manipulation psychologique, il est nécessaire que l'enregistrement vidéo soit fait du début à la fin de l'interrogatoire pour que le jury puisse voir l'interrogatoire policier avec la perception du suspect.

Un autre aspect concerne le concept d'isolation sur lequel la technique Reid met l'accent afin d'augmenter l'anxiété du suspect et briser ses défenses, ne voyant alors pas d'autres issues possibles que de se confesser. Il a été démontré que les longues périodes d'interrogatoire étaient corrélées avec une augmentation de fausses confessions. En effet, dans les études sur les fausses confessions, celles-ci survenaient en moyenne



après 16 heures d'interrogatoire (Drizin & Leo, 2004). Par contre, les vraies confessions sont obtenues en majorité après une à deux heures d'interrogatoire (Kassin, 2008). La Grande-Bretagne a inséré dans ses politiques d'interrogatoires l'obligation de procurer des pauses et de limiter les périodes d'interrogatoire, un autre exemple de pratique qui permet la protection des innocents qui n'est pas appliquée par la technique Reid.

Relativement aux périodes prolongées d'isolation, ces procédures font partie d'une structure organisée dans l'interrogatoire Reid qui, par sa nature beaucoup plus coercitive que la technique PEACE, peut amener un processus de distorsion de la réalité, tel que mentionné par Henkel et Coffman (2004) et amener le suspect à internaliser sa fausse confession. Les procédures qui standardisent les pratiques d'utilisation de la technique PEACE permettent d'assurer une protection des innocents. En effet, en ne visant pas à obtenir une confession à tout prix, les enquêteurs peuvent ainsi se concentrer à recueillir les faits importants liés à l'implication du suspect dans un crime.

Smith, Stinson et Patry (2012) se sont penchés sur l'aspect psychologique et légal qui entoure les confessions au Canada. Le mode de pratique et les lois qui englobent les confessions sont très similaires entre le Canada et les États-Unis. Toutefois, le Canada présente des politiques au niveau du corps policier qui concerne l'enregistrement systématique des interrogatoires. L'enregistrement devient une norme de plus en plus présente aux États-Unis et dans les autres pays, mais le Canada constitue un modèle de pratique de référence à ce niveau. Toutefois, malgré cet aspect positif, les politiques qui

sont à la base de la technique Reid et qui sont employées en Amérique du Nord présentent encore d'importantes lacunes, mettant des innocents à risque. En effet, des confessions sont souvent obtenues par l'utilisation de la tricherie par les enquêteurs (mentir sur l'existence de preuves, exagérer concernant le niveau d'influence d'une preuve). Smith et al. mentionnent que les décideurs au plan légal de l'Amérique du Nord ont beaucoup à apprendre du système britannique. En effet, ce dernier interdit l'utilisation de la tricherie pour en venir à leurs fins lors des interrogatoires et arrive malgré tout à être efficace pour obtenir de vraies confessions de la part des suspects coupables de crimes.

Kassin et Gudjonsson (2004) ont qualifié l'interrogatoire effectué selon la technique Reid de « *guilt-presumptive process* ». Cela signifie que les suspects qui se rendent en salle d'interrogatoire ont été préalablement jugés comme coupables du crime pour lequel ils sont accusés lors de la période de pré-interrogatoire. Toutefois, tel que présenté précédemment, plusieurs études ont démontré que la capacité des enquêteurs à discerner la vérité du mensonge ne dépasse pas le niveau de la chance (Vrij, 2000, 2008). Malheureusement, les auteurs du manuel d'entraînement à l'utilisation du modèle Reid croient qu'il est pratiquement impossible que des innocents se retrouvent en salle d'interrogatoire puisqu'ils estiment leur niveau de détection à 85 % (Reid & Associates, 2004). L'interrogatoire n'a donc pas comme objectif de chercher la vérité ou d'obtenir des faits pour résoudre une enquête, comme c'est le cas dans le modèle PEACE. L'interrogatoire par la technique Reid a plutôt comme but unique l'obtention d'une

confession. Kassin et Gudjonsson (2004, p. 42) mentionnent à cet effet que l'interrogatoire est simplement une « theory driven social interaction led by an authority figure who holds a strong a priori belief about the target and who measures success by the ability to extract an admission from that target ». Le risque qu'implique une telle façon de faire est explicable par des principes psychologiques étudiés scientifiquement comme l'effet pygmalion de Rosenthal (1994). Effectivement, il a été démontré que lorsqu'une personne se forme une opinion (par exemple un enquêteur), peu importe sa véracité ou le moyen pris pour obtenir cette opinion, la personne créera involontairement des façons d'appuyer cette croyance. On peut donc supposer que lorsque l'enquêteur présume de la culpabilité d'un suspect en pré-interrogatoire, il fera ensuite tout en son pouvoir pour lui soutirer une confession, et ce, même si des indices pourraient indiquer son innocence.

La confession est en effet la preuve la plus importante qui peut être déposée à la Cour. Conti (1999) mentionnait d'ailleurs que le fait d'introduire une confession comme preuve rend alors tous les autres aspects du procès superflus. Le même auteur estimait également que 80 % de tous les crimes étaient résolus au moyen d'une confession. En connaissant la valeur des confessions, il est possible de comprendre l'importance que son obtention peut représenter aux yeux des enquêteurs. Il semble toutefois que ces derniers ne sont pas tout à fait conscients de la vulnérabilité dans laquelle ils peuvent placer des innocents en utilisant des techniques coercitives comme ce qui est prôné par les auteurs de la technique Reid.

L'objectif de cette critique était de comparer la technique Reid de la PEACE. Les paragraphes précédents ont présenté les risques associés aux techniques relativement à l'émergence de fausses confessions. Plusieurs études ont donc fait la preuve que le caractère coercitif de la technique Reid ainsi que la manipulation psychologique dont elle fait preuve rendent ce modèle beaucoup plus à risque de causer l'émergence des fausses confessions. Cette critique s'appuie également sur l'étude de Meissner, Hartwig, & Russano (2010) qui ont pu comparer les deux méthodes d'interrogatoires en contrôlant en laboratoire diverses variables jouant un rôle crucial pour évaluer l'impact de ces techniques sur l'émergence de fausses confessions. Ces variables consistent en la culpabilité, l'innocence, la force de la preuve pesant contre le suspect et l'âge du suspect. Ces variables sont particulièrement importantes pour vérifier l'impact des techniques sur l'émergence de fausses confessions. En effet, pour bien évaluer, les auteurs devaient considérer le taux de culpabilité dans l'échantillon car plus le taux de culpabilité est élevé, moins il y a de risques que des techniques d'interrogatoires, aussi coercitives qu'elles puissent l'être, causent de fausses confessions (Kassin & Gudjonsson, 2004). Les résultats obtenus par Meissner et al. suggèrent que la technique inquisitoriale britannique donnerait de meilleurs résultats que l'approche accusatrice de la technique Reid. En effet, les auteurs ont démontré que la technique PEACE est supérieure à la technique Reid pour diminuer significativement l'émergence des fausses confessions et obtient un taux plus élevé de vraies confessions.

Évidemment, comme le mentionnaient Gudjonsson et Pearse (2011), une étude comme celle effectuée par Meissner et al. (2010) comporte certaines limites au plan de sa validité écologique. En effet, il est très difficile de reproduire en laboratoire la complexité des interrogatoires se produisant dans un contexte réel. Cette complexité est le résultat de l'interaction de multiples facteurs tels que le stress et la peur qu'impliquent l'isolation excessive de la situation d'interrogatoire, l'intensité et la durée de l'interrogatoire, les vulnérabilités des suspects et la force des preuves pesant contre les suspects. Malgré tout, de telles études permettent de se faire une opinion basée sur des évidences scientifiques et d'ainsi pouvoir affirmer en la force que représente le modèle PEACE comparativement au modèle Reid.

La prochaine section rendra compte des recommandations qui devraient être appliquées aux techniques d'interrogatoires nord-américaines pour aspirer à un mode de pratiques plus éthique qui assurerait une meilleure protection des populations vulnérables. Ces recommandations sont inspirées des modes de pratiques qui sont déjà appliqués en Grande-Bretagne et qui assurent la protection des innocents, sans pour autant diminuer l'obtention de vraies confessions.

### **Recommandations pour les techniques d'interrogatoires nord-américaines**

Leo, Costanzo et Shaked-Schroer (2009) ont noté minimalement trois conséquences néfastes pouvant résulter de fausses confessions : 1) une personne innocente doit faire face aux procédures d'accusations, être inculpée et finalement emprisonnée; 2) le vrai

criminel demeure libre et peut continuer à commettre d'autres crimes; et 3) les enquêteurs, avocats, juges et jurés doivent vivre avec la culpabilité d'être responsables des deux tragédies précédentes. Il a été démontré précédemment que la technique Reid pouvait avoir comme conséquence d'augmenter la vulnérabilité des suspects d'émettre des fausses confessions. La technique PEACE, pour sa part, semble avoir démontré des résultats favorables en matière de protection des innocents et au niveau du diagnostic des interrogatoires. De tels résultats justifient la nécessité de l'implantation d'une réforme majeure des techniques d'interrogatoires nord-américaines. L'objectif ultime des techniques d'interrogatoires étant d'inculper les vrais criminels et de laisser aux innocents leur liberté, la discussion de cet essai présentera des recommandations qui vont dans ce sens. Le plus grand défi pour le futur est de développer des techniques d'entrevues qui maximiseront le nombre de vraies confessions non coercitives tout en minimisant le ratio de fausses confessions.

Tout d'abord, pour assurer une réforme adéquate des techniques d'interrogatoires, des changements doivent être établis dans l'entraînement des enquêteurs. Il a été démontré précédemment que la capacité à détecter la vérité et le mensonge des enquêteurs ne dépassaient pas le niveau de la chance. Il est donc indispensable de changer leur entraînement pour éviter que ceux-ci continuent de se percevoir comme capables d'identifier avec précision les criminels des innocents uniquement au moyen d'indices comportementaux. En effet, les recherches dans ce domaine ont démontré de façon non équivoque et répétée que l'entraînement reçu par le corps policier pour

détecter la vérité du mensonge n'est pas efficace. Il s'avérerait que cette formation causerait des difficultés pour les enquêteurs à évaluer avec justesse leurs propres habiletés à détecter la vérité du mensonge (Vrij, 2008). L'entraînement que les policiers suivent aurait plutôt un effet insidieux en augmentant leur niveau de confiance à détecter la vérité du mensonge, sans pour autant augmenter leur réelle capacité et efficacité à le faire (Vrij et al. 2006b). Par ailleurs, Leo et al. (2009) suggèrent également que les futurs enquêteurs soient conscientisés sur les impacts pouvant découler de l'usage des techniques coercitives lors des interrogatoires. Une partie de leur entraînement devrait, selon les auteurs, inclure une sensibilisation sur l'existence des fausses confessions, les circonstances qui entourent leur émergence et les différentes variétés qui existent. Rigoni (2007) ajoutait également l'importance de sensibiliser les futurs enquêteurs sur la vulnérabilité de certaines populations aux techniques de manipulation psychologique. Les enquêteurs doivent être vigilants relativement aux risques que représentent les interrogatoires avec les mineurs, les individus immatures, ceux souffrant d'une déficience intellectuelle ou de désordres psychologiques.

D'autres aspects qui méritent d'être envisagés comme possibilités de réformes sont les raisons qui incitent les policiers à considérer un individu comme un potentiel suspect. En effet, Ofshe et Leo (1997) ont démontré, suite à leur analyse de fausses inculpations, que les policiers vont souvent considérer des innocents comme des suspects sur la base d'indices très peu convaincants. Davis et Leo (2006) identifiaient certaines raisons aussi banales que de se comporter de façon « anormale » lorsqu'approché par les policiers,

avoir un lien ou simplement connaître la victime, ou finalement de présenter un certain profil. Toutes ces raisons pouvaient mener les enquêteurs à avoir des soupçons et ainsi résulter en la mise en place d'un interrogatoire. Toutefois, en raison du caractère hautement coercitif des techniques d'interrogatoires, Davis et Leo (2006) soulignaient que l'interrogatoire devrait être utilisé uniquement lorsque des indices de culpabilité probants existent et peuvent être démontrés. Les auteurs suggéraient ainsi de subjectiver cette analyse en impliquant une tierce partie qui pourrait déterminer s'il est justifiable, en fonction des indices présentés, d'interroger l'individu suspecté.

Une autre recommandation soulevée par Leo et al. (2009) consiste en la nécessité de faire des enregistrements vidéo du processus complet d'interrogatoire. Le Canada ainsi que dix états américains (Alaska, Minnesota, Illinois, Maine, Nouveau-Mexique, Wisconsin, New Jersey, Caroline du Nord, Maryland et Iowa) obligeraient actuellement cette pratique. Toutefois, plusieurs autres ne le feraient que partiellement ou pas du tout. Le FBI est d'ailleurs l'une des organisations qui ne mettraient pas cette pratique en application (Drizin & Reich, 2004). Pour s'assurer de l'efficacité de cette mesure de réforme, quatre critères à respecter ont été ciblés par Leo, Costanzo et Shaked-Schroer. Premièrement, les auteurs soulignent l'importance d'enregistrer, tant de façon audio que vidéo, les interrogatoires. Le but étant de saisir le sens émotif de l'interaction qui sera perçu à travers les expressions faciales, les gestes, la posture, l'espace personnel donné au suspect, etc. Deuxièmement, le processus d'interrogatoire complet devrait être enregistré et non uniquement la partie concernant la confession. Il n'est pas rare qu'une



confession fasse suite à de longues heures d'interrogatoires et de pressions. Afin d'avoir une vision objective et d'évaluer si la confession était contaminée ou obtenue de façon coercitive, il est nécessaire d'analyser l'ensemble de l'interaction. Troisièmement, il est important que tant le suspect que l'enquêteur puissent être vus sur l'enregistrement. Cette recommandation fait suite à l'étude de Lassiter et Geers (2004b). Leur résultat suggère que l'enregistrement vidéo qui tient compte du suspect et de l'enquêteur est le seul moyen de minimiser les interprétations biaisées de l'interrogatoire et bien comprendre le processus dans son entièreté. La dernière exigence consiste à présenter l'heure et la date sur les extraits vidéo. Cette obligation permettrait de vérifier la période de l'interrogatoire, mais également assurer que les procédures ont bien été respectées concernant les pauses accordées au suspect.

Les promesses de clémence en échange d'une confession et les menaces de subir une punition en l'absence de confession, même si elles sont communiquées de façon implicite ou indirecte, constituent la cause la plus importante de fausses confessions induites par les policiers (Leo, 2009). Il est évident que les pratiques policières ont beaucoup évolué à travers les années et l'usage de la torture et des techniques extrêmes ne sont plus employées. La Cour criminelle doit en théorie exclure toute confession ayant été obtenue par des méthodes coercitives telles que la privation (alimentaire, de sommeil, d'eau et de l'accès à la salle de bain), les périodes d'interrogatoire prolongées causant de la fatigue extrême et les menaces agressives explicites ou la violence physique. Même si les techniques coercitives plus explicites ne sont pas acceptées à la

Cour, il semble qu'il y ait encore beaucoup à faire pour assurer l'absence de promesses de clémence ou de menaces implicites en toutes circonstances en salle d'interrogatoire. En effet, il est primordial que de telles pratiques soient bannies pour éviter de graves conséquences comme de faire émerger des fausses confessions. Par ailleurs, la technique Reid encourage l'utilisation du mensonge et de la manipulation envers les suspects. Plusieurs auteurs ont d'ailleurs critiqué cette pratique, relativement au risque que cela peut représenter par rapport à la création de fausses confessions (Kassin & Gudjonsson, 2004).

Il a été discuté précédemment de quelle façon la durée de l'interrogatoire peut être critique et mettre des innocents à risque. En effet, l'humain présente des besoins importants d'appartenance, d'affiliation et de support social qui deviendront encore plus prédominants lors de périodes de stress. Une période d'isolation prolongée lors de l'interrogatoire peut devenir une forme de privation qui augmentera la détresse de l'individu et ainsi, augmentera sa motivation à fuir une telle situation (Kassin, Appleby et al. 2010). Drizin et Leo (2004) ont en effet découvert que les interrogatoires qui conduisaient à de fausses confessions étaient souvent d'une durée de plus de six heures. Ceci s'explique en partie par la fatigue extrême que peuvent causer ces périodes d'interrogatoires prolongées. En effet, Davis et O'Donohue (2004) expliquaient d'ailleurs que l'épuisement peut rendre l'individu beaucoup plus vulnérable aux techniques de suggestibilité des enquêteurs en raison d'un déficit dans le niveau de raisonnement, de concentration, de motivation, de contrôle de l'attention et de l'habileté

à ignorer des informations trompeuses. Constanzo et Leo (2007) suggéraient comme alternative d'imposer une limite de temps de quatre heures aux interrogatoires. La plupart des interrogatoires étant normalement d'une durée de moins de deux heures et rarement plus de quatre heures (Inbau et al. 2004), cette règle n'aurait ainsi pas d'incidence sur l'habileté des policiers à obtenir de vraies confessions. Toutefois, elle viendrait protéger les innocents de s'avouer coupable d'un crime qu'ils n'ont pas commis en raison d'une fatigue psychologique extrême.

La section sur les facteurs de risque du présent essai a explicité la vulnérabilité associée à l'âge des suspects quant à la possibilité d'émettre une fausse confession. Pour contrer ce danger, Leo et al. (2009) ont suggéré que les mineurs puissent être accompagnés d'un adulte responsable lors de l'interrogatoire. Cet adulte devrait être un avocat ou une personne spécialement formée pour jouer ce rôle (Gudjonsson, 2003). Un aspect important est que cette personne devrait être tout à fait indépendante de l'autorité policière. Des recherches ont aussi démontré que la présence d'un adulte ayant un lien avec le mineur suspecté n'est pas toujours une protection suffisante pour lui permettre de respecter ses droits constitutionnels. En effet, Grisso et Ring (1979) ainsi qu'Oberlander et Goldstein (2001) ont observé que les adultes sans formation qui accompagnent les enfants qui subissent un interrogatoire seraient souvent passifs. De plus, ils inciteraient souvent les mineurs à coopérer avec les policiers plutôt que de les aider à faire respecter leurs droits.

Les suspects atteints de troubles mentaux constituent eux aussi des populations plus vulnérables. Il est nécessaire que ces individus reçoivent également un traitement particulier pour les protéger. De telles mesures sont déjà effectives dans certains endroits comme au Broward County en Floride. Des mesures avaient alors été mises en place suite à l'extorsion de plusieurs fausses confessions par des enquêteurs auprès d'individus atteints de troubles développementaux (Drizin & Leo, 2004). Le bureau de police de Broward County oblige maintenant les enquêteurs à aviser leur supérieur avant d'interroger un suspect ayant des troubles mentaux. Ils doivent également faire un effort raisonnable pour leur fournir un adulte pouvant les assister tout au long de l'interrogatoire.

Finalement, il serait important de suivre la recommandation présentée par Meissner et al. (2010) qui suggéraient d'améliorer le niveau de collaboration entre les chercheurs universitaires et le corps policier. L'objectif de cette union serait d'arriver dans le futur à développer des techniques d'entrevues responsables et transparentes pour ainsi maximiser le nombre de vraies confessions obtenues sans contrainte tout en diminuant significativement le nombre de fausses confessions. Soukara, Bull, Vrij, Turner et Cherryman (2009) ont abondé dans le même sens en expliquant que c'est leur collaboration avec le milieu policier de la Grande-Bretagne qui a joué un rôle significatif dans le succès de la réforme des interrogatoires policiers. En effet, cette collaboration a donné la possibilité d'analyser les techniques d'interrogatoires utilisées dans la réalité. Ainsi, les résultats ont démontré que l'utilisation de techniques coercitives était

excessivement rare alors que l'utilisation de stratégies visant à obtenir de l'information était pour sa part chose commune. Le Canada et les États-Unis doivent à leur tour viser à engager une collaboration du monde policier avec l'univers scientifique pour ainsi aspirer à une évaluation critique des techniques d'interrogatoires.

**Conclusion**

L'objectif de cet essai était de comparer la technique d'interrogatoire Reid utilisée en Amérique du Nord avec celle de la Grande-Bretagne, la PEACE. La littérature sur le sujet nous a permis de constater que les deux techniques offraient un niveau d'efficacité satisfaisant en ce qui a trait à l'obtention de vraies confessions lors des interrogatoires. Toutefois, plusieurs études ont confirmé les risques que présente la technique Reid, particulièrement en matière d'émergence de fausses confessions.

Plusieurs auteurs tels que Bull, Soukara, Vrij, Turner, Cherryman, Davis, Leo, Costanzo et Shaked-Schroer ont soulevé l'importance de se pencher sur la possibilité de réformer les techniques d'interrogatoires actuellement utilisées en Amérique du Nord. Cette réforme s'avère nécessaire en raison du caractère coercitif des interrogatoires effectués au Canada et aux États-Unis. La complexité d'une telle démarche semble toutefois être un obstacle inhérent à sa mise en place en plus des résistances présentées par les fervents de l'approche Reid. Une chose est toutefois certaine, les risques associés à cette technique sont trop importants et mettent la liberté de trop d'innocents en péril pour douter de la nécessité d'appliquer des changements significatifs à cette technique. Pour éviter de voir des innocents derrière les barreaux à la place de réels criminels laissés libres, il est primordial que les recommandations mentionnées précédemment soient instaurées. Celles-ci peuvent être résumées par la nécessité de modifier la formation des enquêteurs, de présenter des preuves probantes pour amener un suspect en

en salle d'interrogatoire, de filmer le processus d'interrogatoire dans son entièreté, d'éliminer toutes formes de menaces implicites et la présentation de fausses évidences du processus d'interrogatoire, de limiter la durée des interrogatoires à un maximum de quatre heures et finalement, de protéger les populations vulnérables telles que les mineurs et les gens atteints d'une déficience intellectuelle en leur fournissant l'assistance d'un adulte indépendant et formé pour défendre leurs droits.

Finalement, cet essai a permis, au moyen d'une recension de la littérature, de mettre en lumière l'enjeu majeur que représente la problématique des fausses confessions. Des analyses de cas anecdotiques et d'exonérations au moyen de preuves d'ADN ont permis de constater que les fausses confessions surviennent beaucoup plus souvent que ce qu'on pouvait penser auparavant. Les causes de celles-ci consistent principalement en l'interaction de facteurs de risque des populations vulnérables additionnée à des techniques d'interrogatoires coercitives qui impliquent également la manipulation psychologique des suspects. Malgré certaines lacunes au niveau de l'entraînement des enquêteurs, la technique PEACE présente pour sa part des procédures alternatives sécuritaires, mais tout aussi efficaces pour obtenir des confessions. Les auteurs qui se sont penchés sur la problématique des fausses confessions ont présenté des solutions pour tenter de diminuer significativement le nombre de tragédies impliquant l'incarcération d'innocents. La recherche doit continuer à analyser en profondeur pourquoi de telles erreurs sont faites et ainsi, en arriver à raffiner les procédures et les modes de pratique. L'objectif ultime et partagé tant par le monde scientifique que le



corps policier, les avocats, les juges, jurés et les citoyens consiste à arriver à identifier correctement et avec le plus de précision possible les vrais coupables des crimes pour ensuite les incarcérer et laisser aux innocents leur liberté.

## Références

- Aamodt, M. G., & Custer, H. (2006). Who can best catch a liar?: A meta-analysis of individual differences in detecting deception. *The Forensic Examiner*, 15(1), 6-11.
- Appelbaum, K. L., & Appelbaum, P. S. (1994). Criminal-justice-related competencies in defendants with mental retardation. *Journal of Psychiatry & Law*, 22(4), 483-503.
- Aronson, E. (2003). *The social animal* (9<sup>e</sup> éd.). New York: W.H. Freeman.
- Baldwin, J. (1993). Police interview techniques: Establishing truth or proof? *British Journal of Criminology*, 33, 325-351.
- Blagrove, M. (1996). Effects of length of sleep deprivation on interrogative suggestibility. *Journal of Experimental Psychology: Applied*, 2, 48-59.
- Blair, J. P. (2005). A test of the unusual false confession perspective using cases of proven false confessions. *Criminal Law Bulletin*, 41, 127-144.
- Bond, C. F., Jr., & DePaulo, B. M. (2006). Accuracy of deception judgments. *Review of Personality and Social Psychology*, 10, 214-234.
- Bradford, D., & Goodman-Delahunty, J. (2008). Detecting deception in police investigations: Implications for false confessions. *Psychiatry, Psychology and Law*, 15(1), 105-118.
- Bruck, M., & Ceci, S. J. (1999). The suggestibility of children's memory. *Annual Review of Psychology*, 50, 419-439.
- Buckley, J. P. (2004, Février). *The Reid technique: Challenges and opportunities*. Communication présentée au symposium international sur les interrogatoires policiers, Nicolet, Québec, Canada.
- Bull, R., & Cherryman, J. (1996). *Helping to identify skills gaps in specialist investigative interviewing*. London: Home Office.
- Bull, R., & Milne, R. (2004). Conversation management. Dans R. Milne & R. Bull (Éds), *Investigative interviewing: Psychology and practice* (pp. 55-72). Chichester: Wiley.

- Bull, R., & Soukara, S. (2010). Four studies of what really happens in police interviews. Dans G. D. Lassiter & C. A. Meissner (Éds), *Police interrogations and false confessions: Current research, practice, and policy recommendations* (pp. 81-95). Washington: American Psychological Association. doi: 10.1037/12085-005
- Clarke, C., & Milne, R. (2001). *National evaluation of the PEACE investigative interviewing course. Police Research Award Scheme. Report No. PRAS/149*. Institute of Criminal Justice Studies, University of Portsmouth.
- Clarke, C., Milne, R., & Bull, R. (2011). Interviewing suspects of crime: The impact of PEACE training, supervision and the presence of a legal advisor. *Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling*, 8(2), 149-162. doi:10.1002/jip.144
- Conti, R. (1999). The psychology of false confessions. *The Journal of Credibility of Assessment and Witness Psychology*, 2(1), 14-36.
- Costanzo, M., & Leo, R. A. (2007). Research and expert testimony on interrogations and confessions. Dans M. Costanzo, D. Krauss, & K. Pezdek (Éds), *Expert psychological testimony for the courts* (pp. 69-98). Mahwah, NJ: Erlbaum.
- Davis, D., & Leo, R. (2006). Strategies for preventing false confessions and their consequences. Dans M. Kebbell & G. Davies (Éds), *Practical Psychology for Forensic Investigations and Prosecutions* (pp. 121-149). New York: Wiley.
- Davis, D., & O'Donohue, W. T. (2004). The road to perdition: "Extreme influence" tactics in the interrogation room. Dans W. T. O'Donohue & E. Levensky (Éds), *Handbook of forensic psychology* (pp. 897-996). New York: Elsevier Academic Press.
- DePaulo, B. M., Lindsay, J. J., Malone, B. E., Muhlenbruck, L., Charlton, K., & Cooper, H. (2003). Cues to deception. *Psychological Bulletin*, 129(1), 74-118. doi: 10.1037/0033-2909.129.1.74
- DePaulo, B. M., & Pfeifer, R. L. (1986). On-the-job experience and skill at detecting deception. *Journal of Applied Social Psychology*, 16, 249-267.
- Drizin, S. A., & Leo, R. A. (2004). The problem of false confessions in the post-DNA world. *North Carolina Law Review*, 82, 891-1007.
- Drizin, S. A., & Reich, M. J. (2004). Heeding the lessons of history: The need for mandatory recording of police interrogations to accurately assess the reliability and voluntariness of confessions. *Drake Law Review*, 52, 619-646.

- Ekman, P., & O'Sullivan, M. (1991). Who can catch a liar? *American Psychologist*, *46*, 913-920.
- Ekman, P., O'Sullivan, M., & Frank, M. G. (1999). A few can catch a liar. *Psychological Science*, *10*, 263-266.
- Elaad, E. (2003). Effects of feedback on the overestimated capacity to detect lies and the underestimated ability to tell lies. *Applied Cognitive Psychology*, *17*, 349-363.
- Finlay, W., & Lyons, E. (2002). Acquiescence in interviews with people who have mental retardation. *Mental Retardation*, *40*, 14-29.
- Garrett, B. (2008). Judging innocence. *Columbia Law Review*, *108*, 55-142.
- Garrido, E., Masip, J., & Herrero, C. (2004). Police officers' credibility judgments: Accuracy and estimated ability. *International Journal of Psychology*, *39*, 254-275.
- Griffiths, A. (2008). *An examination into the efficacy of police advanced investigative interview training* (Thèse de doctorat inédite). University of Portsmouth, NH, États-Unis.
- Griffiths, A., & Milne, R. (2006). Will it all end in tiers? Police interviews with suspects in Britain. Dans T. Williamson (Éd.), *Investigative interviewing: Rights, research and regulation* (pp. 167-189). Cullompton: Willan.
- Grisso, T. (1981). *Juveniles' waiver of rights: Legal and psychological competence*. New York: Plenum.
- Grisso, T., & Ring, J. (1979). Parents' attitudes toward juveniles' rights in interrogation. *Criminal Justice and Behavior*, *6*, 221-226.
- Gudjonsson, G. H. (1984). A new scale of interrogative suggestibility. *Personality and Individual Differences*, *5*, 303-314.
- Gudjonsson, G. H. (1989). Compliance in an interrogation situation: A new scale. *Personality and Individual Differences*, *10*, 535-540.
- Gudjonsson, G. H. (1991). Suggestibility and compliance among alleged false confessors and resisters in criminal trials. *Medicine, Science, and the Law*, *31*, 147-151.
- Gudjonsson, G. H. (2001). False confession. *The Psychologist*, *14*, 588-591.
- Gudjonsson, G. H. (2003). *The psychology of interrogations and confessions: A handbook*. West Sussex: Wiley.

- Gudjonsson, G. H., & MacKeith, J. A. C. (1982). False confessions: Psychological effects of interrogation. Dans A. Trankell (Éd.), *Reconstructing the past: The role of psychologists in criminal trials* (pp. 253-269). Deventer, the Netherlands: Kluwer.
- Gudjonsson, G. H., & Pearse, J. (2011). Suspect interviews and false confessions. *Current Directions in Psychological Science*, 20, 33-37. doi:10.1177/0963721410396824
- Hartwig, M., Granhag, P. A., Stromwall, L. A., & Vrij, A. (2004). Police officers' lie detection accuracy: Interrogating freely versus observing video. *Police Quarterly*, 7, 429-456.
- Henkel, L. A., & Coffman, K. J. (2004). Memory distortions in coerced false confessions: A source monitoring framework analysis. *Applied Cognitive Psychology*, 18, 567-588.
- Home Office. (mars 2013). *Police and Criminal Evidence Act 1984 (PACE) codes of practice*. Repéré à <https://www.gov.uk/police-and-criminal-evidence-act-1984-pace-codes-of-practice>.
- Inbau, F. E., Reid, J. E., Buckley, J. P., & Jayne, B. C. (2004). *Criminal interrogation and confessions* (4<sup>e</sup> éd.). Boston: Jones and Bartlett
- Inbau, F. E., Reid, J. E., Buckley, J. P., & Jayne, B. C. (2011). *Criminal Interrogation and Confessions*. Repéré à <http://books.google.ca/books?id=wTzjCJj4OSEC>
- Irving, B., & Hilgendorf, L. (1980). *Police interrogation: The psychological approach. Research Studies No. 1*. London: HMSO.
- Irving, B., & McKenzie, I. K. (1989). *Police interrogations: The effect of the Police and Criminal Evidence Act*. London: Police Foundation of Great Britain.
- Kassin, S. M. (1997). The psychology of confession evidence. *American Psychologist*, 52, 221-233.
- Kassin, S. M. (2004). True or false: "I'd know a false confession if I saw one." Dans P. A. Granhag & L. A. Stromwall (Éds), *Deception detection in forensic contexts* (pp. 172-194). Cambridge: Cambridge University Press.
- Kassin, S. M. (2005). On the psychology of confessions: Does innocence put innocents at risk? *American Psychologist*, 60, 215-228.

- Kassin, S. M. (2006). A critical appraisal of modern police interrogations. Dans T. Williamson (Éd.), *Investigative interviewing: Rights, research, regulation* (pp. 207-228). Devon United Kingdom: Willan Publishing.
- Kassin, S. M. (2007a). Internalized false confessions. Dans M. P. Toglia, J. D. Read, D. F. Ross, & R. C. L. Lindsay (Éds), *The handbook of eyewitness psychology, Vol I: Memory for events* (pp. 175-192). Repéré à <http://search.ebscohost.com/login.aspx?direct=true&db=psyh&AN=2006-22582-006&site=ehost-live>. Mahwah: Lawrence Erlbaum Associates Publishers.
- Kassin, S. M. (2007b). Police interviewing and interrogation: A self-report survey of police practices and beliefs. *Law and Human Behavior*, 31(4), 381-400.
- Kassin, S. M. (2008). False confessions: Causes, consequences, and implications for reform. *Current Directions in Psychological Science* 17(4), 249-253.
- Kassin, S. M., Appleby, S. C., & Perillo, J. T. (2010). Interviewing suspects: Practice, science, and future directions. *Legal and Criminological Psychology*, 15(1), 39-55. doi: 10.1348/135532509x449361
- Kassin, S. M., Drizin, S. A., Grisso, T., Gudjonsson, G. H., Leo, R. A., & Redlich, A. D. (2010). Police-induced confessions: Risk factors and recommendations. *Law & Human Behavior (Springer Science & Business Media B.V.)*, 34(1), 3-38.
- Kassin, S. M., & Fong, C. T. (1999). 'I'm innocent!': Effects of training on judgments of truth and deception in the interrogation room. *Law and Human Behavior*, 23(5), 499-516.
- Kassin, S. M., & Gudjonsson, G. H. (2004). The psychology of confessions: A review of the literature and issues. *Psychological Science in the Public Interest*, 5(2), 33-67.
- Kassin, S. M., & Kiechel, K. L. (1996). The social psychology of false confessions. Compliance, internalization, and confabulation. *Psychological Science*, 7, 125-128.
- Kassin, S. M., Meissner, C. A., & Norwick, R. J. (2005). "I'd know a false confession if I saw one": A comparative study of college students and police investigators. *Law and Human Behavior*, 29, 211-227.
- Kassin, S. M., & Wrightsman, L. S. (1985). Confession evidence. Dans S. M. Kassin & L. S. Wrightsman (Éds), *The psychology of evidence and trial procedure* (pp. 67-94). Beverly Hills, CA: Sage.

- King, L., & Snook, B. (2009). Peering inside a Canadian interrogation room: An examination of the Reid model of interrogation, influence tactics, and coercive strategies. *Criminal Justice and Behavior*, *36*(7), 674-694.
- Koutstaal, W., Schacter, D. L., Johnson, M. K., & Galluccio, L. (1999). Facilitation and impairment of event memory produced by photograph review. *Memory & Cognition*, *27*(3), 478-493. doi:10.3758/BF03211542
- Lassiter, G. D., & Geers, A. L. (2004a). Bias and accuracy in the evaluation of confession evidence. Dans G. D. Lassiter (Éd.), *Interrogations, confessions, and entrapment* (pp. 197-214). New York, NY: Kluwer Academic.
- Lassiter, G. D., & Geers, A. L. (2004b). Evaluation of confession evidence: Effects of presentation format. Dans G. D. Lassiter (Éd.), *Interrogations, confessions, and entrapment* (pp. 197-214). New York, NY: Kluwer Academic.
- Leo, R. A. (1996). Inside the interrogation room. *The Journal of Criminal Law and Criminology*, *86*, 266-303.
- Leo, R. A. (2009). False confessions: Causes, consequences, and implications. *Journal of the American Academy of Psychiatry and the Law*, *37*(3), 332-343.
- Leo, R. A., Costanzo, M., & Shaked-Schroer, N. (2009). Psychological and cultural aspects of interrogations and false confessions: Using research to inform legal decision-making Dans D. A. Krauss & J. D. Lieberman (Éds), *Psychological expertise in court: Psychology in the courtroom, Vol 2* (pp. 25-55). Repéré à <http://search.ebscohost.com/login.aspx?direct=true&db=psych&AN=2009-12876-002&site=ehost-live>. Burlington: Ashgate Publishing Co
- Leo, R. A., & Ofshe, R. J. (1998). The consequences of false confessions: Deprivations of liberty and miscarriages of justice in the age of psychological interrogation. *Journal of Criminal Law and Criminology*, *88*, 429-496.
- Lindsay, D., Hagen, L., Read, J., Wade, K. A., & Garry, M. (2004). True photographs and false memories. *Psychological Science*, *15*(3), 149-154. doi:10.1111/j.0956-7976.2004.01503002.x
- Lykken, D. T. (1998). *A tremor in the blood: Uses and abuses of the lie detector*. Reading, MA: Perseus Books.
- Mann, S., Vrij, A., & Bull, R. (2004). Detecting true lies: Police officers' ability to detect deceit. *Journal of Applied Psychology*, *89*, 137-149.



- McGurk, B. J., Carr, M. J., & McGurk D. (1993). Investigative interviewing courses for police officers: An evaluation. *Police Research Group Paper, 4*, London: Home Office.
- Meissner, C. A., Hartwig, M., & Russano, M. B. (2010). The need for a positive psychological approach and collaborative effort for improving practice in the interrogation room. *Law and Human Behavior, 34*, 43-45. doi:10.1007/s10979-009-9205-9
- Meissner, C. A., & Kassin, S. M. (2002). "He's guilty!": Investigator bias in judgments of truth and deception. *Law and Human Behavior, 26*, 469-480.
- Meissner, C. A., & Kassin, S. M. (2004). 'You're guilty, so just confess!' Cognitive and behavioral confirmation biases in the interrogation room. Dans G. D. Lassiter (Éd.), *Interrogations, confessions, and entrapment* (pp. 85-106). Repéré à <http://search.ebscohost.com/login.aspx?direct=true&db=psyh&AN=2004-15002-004&site=ehost-live>. New York: Kluwer Academic/Plenum Publishers
- Meyer, J. R., & Reppucci, N. (2007). Police practices and perceptions regarding juvenile interrogation and interrogative suggestibility. *Behavioral Sciences & The Law, 25*(6), 757-780. doi:10.1002/bsl.774
- Milne, R., & Bull, R. (1999). *Investigative interviewing: Psychology and practice*. Chichester: John Wiley.
- Moston, S., & Stephenson, G. M. (1993). The changing face of police interrogation. *Journal of Community & Applied Social Psychology, 3*, 101-115.
- Moston, S., Stephenson, G. M., & Williamson, T. M. (1992). The effects of case characteristics on suspect behaviour during questioning. *British Journal of Criminology, 32*, 23-40.
- National Research Council, Committee to Review the Scientific Evidence on the Polygraph, Division of Behavioral and Social Sciences and Education (2003). *The Polygraph and Lie Detection*. Washington, DC: National Academies Press.
- Oberlander, L. B., & Goldstein, N. E. (2001). A review and update on the practice of evaluating Miranda comprehension. *Behavioral Sciences and the Law, 19*, 453-471.
- Ofshe, R. J., & Leo, R. A. (1997). The decision to confess falsely: Rational choice and irrational action. *Denver University Law Review, 74*, 979-1122.

- Pearse, J., & Gudjonsson, G. H. (1999). Measuring influential police interviewing tactics: A factor analytic approach. *Legal and Criminological Psychology, 4*(Part 2), 221-238. doi:10.1348/135532599167860
- Redlich, A. D., & Appelbaum, P. S. (2004). Mental illness, police interrogations, and the potential for false confession. *Psychiatric Services, 55*(1), 19-21. doi: 10.1176/appi.ps.55.1.19
- Reid, J. E., & Associates. (2004). *Interviewing & interrogation*. Repéré à [http://www.reid.com/services/r\\_behavior.html](http://www.reid.com/services/r_behavior.html).
- Rigoni, M. E. (2007). *Is it time for a revolutionary movement in the interrogation room? Empirically validating the influence of inquisitorial techniques on true and false confessions* (Mémoire de maîtrise inédit). University of Texas at El Paso, États-Unis.
- Rosenthal, R. (1994), Interpersonal Expectancy Effects: A 30-Year Perspective. *Association of Psychological Science, 3*(6), 169-178
- Russano, M. B., Meissner, C. A., Narchet, F. M., & Kassin, S. M. (2005). Investigating true and false confessions within a novel experimental paradigm. *Psychological Science, 16*, 481-486.
- Shawyer, A., & Milne, R. (April 14-16, 2009). *Investigative interviewing: Investigation, counter-fraud and behaviour*. Paper presented at the 2<sup>nd</sup> International Investigative Interviewing Research Group Conference, University of Teesside.
- Shawyer, A., Milne, B., & Bull, R. (2009). Investigative interviewing in the UK. Dans T. Williamson, B. Milne, & R. Bull (Éds), *International developments in investigative interviewing* (pp. 24-38). Devon, England: Willan.
- Skerker, M. (2010). *An ethics of interrogation*. Chicago, IL.: University of Chicago Press.
- Skolnick, J., & Fyfe, J. (1993). *Above the law: Police and the excessive use of force*. Free Press.
- Smith, S., Stinson, V., & Patry, M. (2012). Confession evidence in Canada: Psychological issues and legal landscapes. *Psychology, Crime, and Law, 18*(3), 317-333.
- Softley, P. (1980). *Police interrogation: An observational study in four police stations* (Home Office Research Study No. 61). London: Her Majesty's Stationery Office.

- Soukara, S., Bull, R., Vrij, A., Turner, M., & Cherryman, J. (2009). What really happens in police interviews of suspects? Tactics and confessions. *Psychology, Crime, and Law, 15*, 493-506.
- Sullivan, T. (1992). *Unequal verdicts: The Central Park jogger trials*. New York: Simon & Schuster.
- Vrij, A. (2000). *Detecting lies and deceit: The psychology of lying and the implications for professional practice*. London: Wiley.
- Vrij, A. (2008). *Detecting lies and deceit: Pitfalls and opportunities* (2<sup>e</sup> éd.). London: Wiley.
- Vrij, A., & Graham, S. (1997). Individual differences between liars and the ability to detect lies. *Expert evidence: The international digest of human behaviour Science and Law, 5*, 144-148.
- Vrij, A., & Mann, S. (2001a). Telling and detecting lies in a high-stake situation: The case of a convicted murderer. *Applied Cognitive Psychology, 15*, 187-203.
- Vrij, A., & Mann, S. (2001b). Who killed my relative? Police officers' ability to detect real-life high-stake lies. *Psychology, Crime, and Law, 7*, 119-132.
- Vrij, A., Mann, S., & Fisher, R. P. (2006a). Information-gathering vs accusatory interview style: Individual differences in experiences. *Personality and Individual Differences, 41*, 589-599.
- Vrij, A., Mann, S., & Fisher, R. P. (2006b). An empirical test of the Behavior Analysis Interview. *Law & Human Behavior, 30*, 329-345.
- Walsh, D. W., & Bull, R. H. (2009). *PEACE in our time? Does evaluation of practice by investigation professionals effectively occur?* Manuscript submitted for publication.
- Walsh, D. W., & Bull, R. H. (2010a). Interviewing suspects of fraud: An in-depth analysis of interviewing skills. *Journal of Psychiatry & Law, 38*(1-2), 99-135.
- Walsh, D. W., & Bull, R. H. (2010b). What really is effective in interviews with suspects? A study comparing interviewing skills against interviewing outcomes. *Legal and Criminological Psychology, 15*(2), 305-321. doi: 10.1348/135532509x463356
- Walsh, D. W., & Milne, R. (2007). Giving PEACE a chance. *Public Administration, 85*(3), 525-540.

- Walsh, D. W, & Milne, R. (2008). Keeping the P.E.A.C.E.? An analysis of the taped interview performance of benefit fraud investigators within the DWP. *Legal and Criminological Psychology, 13*, 39-57.
- White, W. S. (2003). Confessions in capital cases. *University of Illinois Law Review, 2003*, 979-1036.
- Williamson, T. (2006). Towards greater professionalism: Minimizing miscarriages of justice. Dans T. Williamson (Éd.), *Investigative interviewing: Rights, research, regulation* (pp. 147-166). Devon United Kingdom: Willan Publishing.
- Zimbardo, P. (1971). *Coercion and compliance: The psychology of police confessions, in The Triple Revolution*. Boston: Little, Brown.